



Plan Régional

SANTÉ

ENVIRONNEMENT

PRSE3 | ILE DE LA RÉUNION 2017>2022





EDITORIAL

Santé et environnement recouvrent des préoccupations quotidiennes pour chacun dans son cadre de vie, sur ses lieux de travail ou de scolarisation.

Près du quart des pathologies dont souffrent les habitants de la Planète trouvent leur cause dans leur environnement selon l'Organisation Mondiale de la Santé.

L'environnement est façonné par des choix majeurs, souvent opérés en nom collectif, comme les grandes orientations d'aménagement du territoire ou l'organisation de services publics d'eau, d'assainissement, de transports ou d'énergie. Ceux-ci visent à créer ou à maintenir un environnement bénéfique pour chacun en particulier les plus faibles, à éclairer et encourager les comportements de tous les jours favorables à la santé.

À La Réunion, les liens entre qualité de l'environnement et santé sont plus sensibles encore qu'ailleurs. Le développement des activités humaines sur un espace insulaire, par définition fini et restreint, doit se faire en préservant au maximum

l'équilibre avec les milieux naturels. L'île est étroitement tributaire des aléas météorologiques, notamment pour son approvisionnement en eau. Par ailleurs, si l'insularité et l'amélioration des conditions sanitaires l'en protègent partiellement, elle reste exposée à nombre de pathologies tropicales.

Améliorer santé et environnement ressort d'une responsabilité largement partagée entre institutions, collectivités, experts et organisations réunionnaises. C'est sur leur consultation approfondie que repose ce nouveau plan régional santé environnement 2017-2022.

Cette démarche partenariale a permis d'identifier cinq axes stratégiques relatifs à l'eau et l'alimentation, au cadre de vie réunionnais, aux espaces intérieurs, au partage d'une culture commune en santé environnement et, enfin, à la qualité de l'environnement dans les établissements recevant des jeunes publics.

Suivant ces axes, 21 actions ont été retenues, les plus à même d'apporter un bénéfice tangible pour la santé et l'environnement des Réunionnais. Ces actions s'inscrivent dans la complémentarité de programmes existants dans les différents domaines concernés, gage d'une continuité de

l'action publique et de l'efficience des moyens, indispensables face à l'étendue des thèmes liant santé et environnement.

Un mode de concertation régulier a été retenu favorisant les échanges entre parties prenantes et l'émergence d'approches mieux intégrées plutôt que des actions ponctuelles et par nature limitées dans leurs effets.

Autre souplesse destinée à stimuler un engagement local, un dispositif d'appel à projets permettra régulièrement de solliciter les porteurs d'initiatives locales en cours de plan.

L'avancement du plan fera l'objet d'un suivi régulier puis d'une évaluation partagée avec les parties prenantes et le public réunionnais, auprès desquels les contributeurs de ce plan sont redevables des progrès accomplis autant que des moyens engagés.

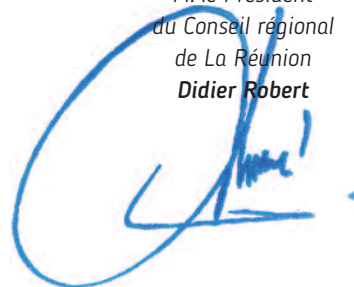
Nous souhaitons ainsi que ce nouveau plan multiplie les opportunités pour chacun de s'impliquer en faveur de la santé et de l'environnement à La Réunion.

Il contribue notamment ainsi à concrétiser l'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 1^{er} mars 2005 relative à la charte de l'environnement qui dispose que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. ».

M. le Préfet de
La Réunion
Jacques Billant



M. le Président
du Conseil régional
de La Réunion
Didier Robert



Mme la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
de l'Océan Indien
Martine Ladoucette



SOMMAIRE

CHAPITRE I.

LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT :
CONTEXTE ET DÉMARCHE 09

I. POURQUOI DES PLANS EN SANTÉ ENVIRONNEMENT ? 10

II. UN 3^{ÈME} PLAN RÉGIONAL EN SANTÉ ENVIRONNEMENT À LA RÉUNION OUVERT ET DYNAMIQUE 11

III. UNE CONSTRUCTION COLLABORATIVE 12

- Une gouvernance partagée et transparente 12
- Une démarche participative 13
- Des axes stratégiques consensuels 17

IV. MISE EN ŒUVRE, SUIVI, BILAN ET ÉVALUATION DU PRSE 19

- Réalisation des actions 19
- Bilan et évaluation du plan 19

V. INFORMATION ET COMMUNICATION 19

CHAPITRE II.

LE PRSE3 : THÈMES, OBJECTIFS ET CONTENUS PAR ACTION 21

CARTE MENTALE DES ACTIONS 22-23

AXE 1

QUALITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION ET DE L'EAU 24

- **AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS À L'ALIMENTATION 24**
 - **Action 1.1.** Valoriser sur les marchés la production locale, les labels et les bonnes pratiques 25
 - **Action 1.2.** Réaliser une enquête sur les habitudes des consommateurs à La Réunion 25
- **SÉCURISER QUALITATIVEMENT ET QUANTITATIVEMENT L'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE 26**
 - **Action 1.3.** Apporter aux opérateurs des services publics d'eau et d'assainissement des méthodes d'analyse permettant d'améliorer le savoir faire en programmation 26

AXE 2

DIMINUTION DES RISQUES SANTÉ ENVIRONNEMENT DANS LES ESPACES CLOS 27

- **IDENTIFIER, PRÉVENIR ET MAÎTRISER LES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE 28**
 - Objectif opérationnel : Informer les différents publics aux risques liés à l'amiante dans les bâtiments 28*
 - **Action 2.1.** Sensibiliser les Réunionnais aux risques liés à l'amiante (Mode chantier) 28
 - **Action 2.2.** Accompagner les agents des services techniques des collectivités et les gestionnaires d'établissements scolaires dans la gestion du risque amiante 28
 - Objectif opérationnel : Transmettre les bonnes pratiques pour les particuliers et les professionnels artisans 29*
 - **Action 2.3.** Sensibiliser les élèves des filières BTP, CAP, BAC PRO, BTS du second œuvre au risque lié à l'amiante 29
- **CARACTÉRISER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR 29**
 - Objectif opérationnel : Informer et former les différents publics sur la qualité de l'air intérieur (QAI) 29*
 - **Action 2.4.** Partager avec les professionnels et parties prenantes les connaissances relatives à la qualité de l'air intérieur à La Réunion pour établir des recommandations sur le bâti, afin de créer et entretenir un réseau de partenaires techniques participant activement aux politiques correspondantes. 29
 - **Action 2.5.** Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant des publics sensibles. 30
 - Objectif opérationnel : Accompagner et valoriser les bonnes pratiques 30*
 - **Action 2.6.** Évaluer et développer le dispositif des conseillers médicaux environnement intérieur (CMEI) ou habitat santé (CHS) 30

SOMMAIRE

AXE 3	AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE POUR PRÉSERVER LA SANTÉ	31
○	DÉVELOPPER UN URBANISME ET UNE ARCHITECTURE FAVORABLES À LA SANTÉ EN MILIEU TROPICAL	31
	<i>Objectif opérationnel : Mieux intégrer les enjeux de santé environnementale dans les projets d'aménagement</i>	31
○	Action 3.1. Promouvoir les expériences et les initiatives liées à l'agriculture urbaine et péri-urbaine	31
	<i>Objectif opérationnel : Partager les connaissances / sensibiliser les décideurs sur le volet Santé environnement en matière d'impacts des choix urbanistiques</i>	32
○	Action 3.2. Développer des formations santé- environnement et urbanisme pour les techniciens des collectivités et autres acteurs	32
○	PRÉVENIR LES PATHOLOGIES LIÉES À L'AIR EXTÉRIEUR	32
	<i>Objectif opérationnel : Améliorer les connaissances sur les polluants atmosphériques locaux</i>	32
○	Action 3.3. Réaliser une campagne de mesure des pesticides dans l'air à proximité des zones d'habitat et ERP sensibles situés à côté de zones d'épandage	32
○	Action 3.4. Cartographier la qualité de l'air aux abords des axes routiers urbains	33
	<i>Objectif opérationnel : Informer/ Sensibiliser sur la qualité de l'air extérieur</i>	33
○	Action 3.5. Sensibiliser les acteurs publics et professionnels sur la qualité de l'air	33
○	AMÉLIORER LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES	34
	<i>Objectif opérationnel : Mobiliser les parties prenantes pour prévenir et réduire durablement le nombre de dépôts sauvages</i>	34
○	Action 3.6. Améliorer le mode d'identification, de géolocalisation et de caractérisation des « dépôts sauvages »	34
○	Action 3.7. Promouvoir les démarches éco citoyennes et faire émerger des projets par et pour les habitants (mobilisation sociale et communautaire)	35



AXE 4	DÉVELOPPEMENT ET VALORISATION D'UNE CULTURE COMMUNE SANTÉ ENVIRONNEMENT À LA RÉUNION	36
○	AMÉLIORER LES CONNAISSANCES EN SANTÉ ENVIRONNEMENT	36
	<i>Objectif opérationnel : Centraliser les informations en santé environnement</i>	<i>37</i>
○	Action 4.1. Réaliser un état des lieux de la situation santé environnement à La Réunion	37
○	Action 4.2. Réaliser un baromètre santé environnement	37
	SENSIBILISER, INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE	38
	<i>Objectif opérationnel : Valoriser les initiatives locales et citoyennes</i>	<i>38</i>
○	Action 4.3. Promouvoir les initiatives locales en santé environnement	38
	<i>Objectif opérationnel : Agir sur l'appropriation des enjeux de santé liés à l'environnement par les réunionnais, les décideurs et les professionnels</i>	<i>38</i>
○	Action 4.4. Réaliser et mettre à jour un site internet PRSE	38

AXE 5	PROTECTION DES JEUNES PUBLICS	39
○	MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS	39
○	Action 5. Mettre en place un système de reconnaissance et de valorisation des établissements recevant de jeunes publics menant des actions en santé environnement (Mode chantier)	39

LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS	84-85
---	--------------



The background of the slide is a vibrant teal color. On the left side, there are stylized, layered illustrations of tropical plants in shades of yellow, light green, and dark green. The text is centered on the right side of the slide.

CHAPITRE I

LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT : CONTEXTE ET DÉMARCHE

I. POURQUOI DES PLANS EN SANTÉ ENVIRONNEMENT ?

La qualité de l'environnement est la clé d'une meilleure santé. Ce n'est plus aujourd'hui une interrogation mais bel et bien un constat. L'air que nous respirons, l'eau et les aliments que nous ingérons, le bruit auquel nous sommes exposés, les déchets ou même la perte de biodiversité influent tous directement ou indirectement sur notre santé.

Santé Publique France estimait par exemple en juin 2016 que la pollution de l'air était responsable de 48 000 décès chaque année en France, soit 9 % de la mortalité nationale totale et la 3^{ème} cause de mortalité derrière le tabac et l'alcool.

Les liens entre l'environnement et l'apparition de certains cancers sont fermement établis (radon, pollution et particules fines, rayonnement solaire ou amiante par exemple) ; d'autres sont en cours de caractérisation, parmi lesquels ceux perturbant notre fonctionnement endocrinien.

Rien ne laisse penser que les risques environnementaux seraient moindres à La Réunion. Pour ne prendre que deux familles de pathologies très liées à la qualité de l'environnement, des études font état d'une incidence des gastro-entérites 2 à 3 fois plus élevée qu'en métropole, tandis que selon l'âge et le sexe, la mortalité attribuable à l'asthme est 3 à 5 fois supérieure à celle de la métropole, les hospitalisations étant 2 fois plus fréquentes pour cette même cause.

Un plan en santé environnement vise à prévenir les effets nocifs de l'environnement sur la santé de multiples façons : mieux connaître les risques en jeu, diminuer les causes et les sources d'exposition, proposer des actions de prévention, de gestion ou de remédiation lorsque ces risques existent.

La nature de ces derniers étant très large, les publics exposés très divers, un choix de priorités doit viser les résultats les plus bénéfiques.

Ainsi, sans pouvoir traiter indifféremment les nombreux thèmes de santé environnement, un tel plan peut s'intéresser aux polluants, aux différents aspects de la gestion des ressources en eau ou de la qualité de l'air, à l'aménagement du territoire, à la conception des bâtiments, à l'éducation à la santé ou à l'hygiène corporelle ou alimentaire par exemple.

Pour rester réalistes et efficaces, les actions correspondantes doivent respecter certaines conditions dont :

- une bonne connaissance de l'environnement physique, des acteurs et des enjeux de santé sur un territoire circonscrit,
- un dialogue nourri entre experts, parties-prenantes au sens large, tels que ceux issus de la société civile et des décideurs,

- l'adoption d'une démarche collaborative, ouverte au plus grand nombre d'acteurs opérant dans le domaine de la santé environnement à différentes échelles depuis l'habitation, le quartier, l'ensemble du territoire, voire au-delà pour les pollutions marines ou aériennes, la circulation de pathogènes ou de leurs vecteurs et le changement climatique,
- une information régulière et pertinente du public, des professionnels et des décideurs, avec un effort particulier en faveur d'une éducation des jeunes générations à la santé environnement.

Pour ne pas être relégué au sort peu enviable de prendre la poussière sur une étagère, **un plan en Santé Environnement doit offrir un espace de partage entre partenaires, largement ouvert, stimulant et orientant par l'échange des dynamiques** plutôt que limitant et figeant les initiatives à l'échelle d'un territoire.



II. UN 3^{ÈME} PLAN RÉGIONAL EN SANTÉ ENVIRONNEMENT À LA RÉUNION OUVERT ET DYNAMIQUE

La nécessité d'améliorer la qualité de l'environnement s'est réaffirmée vivement ces décennies, entre autres par des cadres programmatiques visant des progrès concrets, prévisibles et mesurables.

Le Code de santé publique prévoit ainsi l'élaboration quinquennale d'un plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement (PNSE), auquel fait écho un plan régional en santé environnement (PRSE).

Ce plan régional a pour objectif de territorialiser des politiques définies dans les domaines de la santé et de l'environnement. Il tient compte tout à la fois des enjeux prioritaires définis dans le plan national et des facteurs de risques spécifiques aux régions.

Le plan réunionnais est ainsi le 3^{ème} du genre, après deux premières versions en 2005-2010 (PRSE1) puis en 2011-2016 (PRSE2)⁽¹⁾.

Le PRSE3 (2017-2022) reprend l'expérience et les recommandations tirées de l'évaluation du PRSE2, et ainsi :

- **viser une meilleure articulation avec les différents plans** sectoriels existant à La Réunion,
- **proposer une opérationnalité accrue** grâce à un nombre limité d'actions classées selon un ordre de priorité, et évolutif, notamment grâce à la possibilité d'inclure de nouvelles actions en cours de plan,
- **rechercher une plus-value partenariale** à mener en mode « chantier », permettant aux porteurs d'enjeux de thématiques complexes d'échanger pour s'adapter aux priorités se faisant jour en cours de plan.

Ce plan combine de la sorte des logiques de résultat, de partenariat et de processus pour parvenir à des avancées concrètes.

Ces logiques doivent concourir à un environnement favorable à la santé des réunionnais selon cinq axes majeurs d'intervention, identifiés puis approuvés par les acteurs locaux de la santé environnementale :

- Axe 1** : l'eau et l'alimentation,
- Axe 2** : l'habitat et les espaces intérieurs,
- Axe 3** : le cadre de vie et les espaces extérieurs,
- Axe 4** : une culture commune en santé environnement,
- Axe 5** : la santé environnement dans les établissements recevant de jeunes publics

Ces thèmes sont déjà déclinés par d'autres politiques publiques, pour certaines nourries et complexes, telles que concernant l'eau ou le logement. Sans s'y substituer, le PRSE s'inscrit dans leur continuité et cherchera à les valoriser.

Cependant, la portée de certaines de ces politiques a été estimée insuffisamment développée par les partenaires locaux : ils ont décliné les 5 axes thématiques en 10 objectifs stratégiques à viser par 21 actions susceptibles d'apporter des bénéfices concrets sur la durée du plan.

Le nombre de ces actions a été volontairement limité, afin de fédérer largement des partenariats autour de projets plus porteurs, tout en concentrant leurs moyens et leur énergie.

Ce cadre sera évolutif grâce à deux dispositifs. Le premier sera le recours à des appels à projets, destinés à susciter et à valoriser les initiatives locales. Le second permettra de proposer au fil du plan, avec les partenaires concernés, des actions complémentaires (mode « chantier ») pour traiter certains enjeux complexes

(amiante, jeunes publics), nécessitant une qualité de dialogue, de maturation ou d'agilité, qu'une action prédéfinie et délimitée ne peut par nature difficilement apporter.

Pour appuyer ses interventions, le plan propose de construire, de rassembler et de diffuser les connaissances nécessaires en santé environnementale au plus près des territoires, afin de contribuer à réduire les principaux risques auxquels sont exposés les réunionnais.

Ouvert, le PRSE souhaite favoriser une mobilisation aux côtés des pouvoirs publics, pour que chacun puisse à son échelle, agir en faveur de la santé des réunionnais.

Ce souci de collaboration a présidé à la conception même du PRSE3.



(1) <http://www.reunion.prse.fr/avant-le-prse3-l-historique-r12.html>

III. UNE CONSTRUCTION COLLABORATIVE

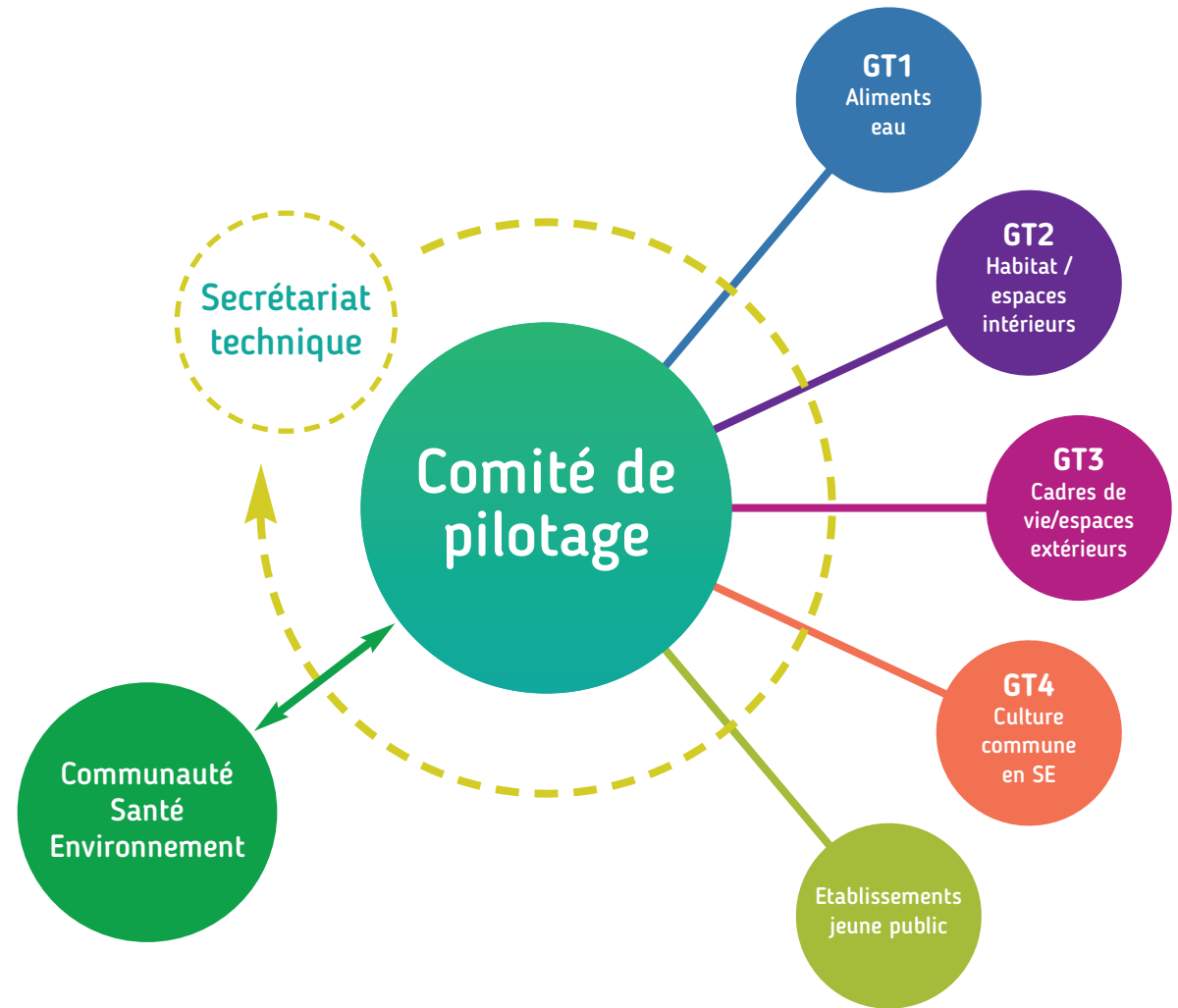
Une gouvernance partagée et transparente

La gouvernance du PRSE3 repose sur le **Comité de pilotage** (COFIL), qui a pour but d'orienter, de valider et de veiller à la bonne exécution du plan. Ce comité regroupe les institutions clés du plan, en mesure d'identifier et d'allouer les moyens techniques, humains ou matériels nécessaires au PRSE et aux groupes de travail pour mener à bien leurs tâches : la DEAL, l'ARS, le SGAR, la DIECCTE, la DJSCS, la DAAF, la Région, le Département. La CIRE et le CESER sont invités en tant qu'observateurs.

Durant la phase d'élaboration, le COFIL s'est appuyé sur 5 **Groupes de travail thématiques** (GT) qui ont mobilisé l'ensemble des parties prenantes techniques chargées de proposer et d'élaborer les actions relevant d'une famille thématique donnée.

Durant la réalisation puis pour l'évaluation du plan, des institutions pilotes, volontaires, sont chargés de coordonner, de suivre et de rendre compte de l'avancement des actions qui leur sont confiées.

Le **secrétariat technique** (ST) est composé d'un représentant de chacun des 3 pilotes exécutifs du plan (DEAL, ARS et Région) qui sont chargés de l'animation générale et du pilotage pratique du plan.



La **communauté santé environnement** est constituée des parties intéressées par la Santé Environnement à La Réunion. Elle est régulièrement informée et consultée sur l'évolution du plan, notamment grâce à la mise à jour d'un site internet. Elle est réunie à l'occasion de rencontres en Santé Environnement.

- Elle est composée de représentants des services de l'état, des collectivités, des associations de professionnels de santé, de protection de l'environnement, de patients et de consommateurs, des employeurs, des salariés et du monde économique, ainsi que de personnalités qualifiées (experts...).

Une démarche participative

L'élaboration du PRSE3 a mobilisé un large éventail de parties prenantes à compter d'octobre 2016.

Plus de 80 personnes ont pris part aux travaux, issues de 48 structures différentes. Leur diversité d'intérêts a nourri la richesse des échanges et la robustesse des consensus.

Interrogés par voie électronique, ces partenaires ont également été invités lors de 2 réunions préparatoires puis de 3 séries de 5 ateliers pour faire part de leurs propositions de thèmes de travail et d'actions prioritaires, tout au long de l'année 2017.

Ces propositions ont fait l'objet d'une consultation électronique large de l'ensemble des contacts et institutions identifiées comme intéressés.

Amendées de la sorte, ces propositions ont été examinées puis classées par ordre de priorité par le comité de pilotage du PRSE.

L'ensemble des partenaires a de nouveau été convié à s'exprimer sur le projet final du plan lors d'un débat public le 4 mai 2018, regroupant la communauté santé environnement.

Enfin, la structure du plan et les projets d'action détaillés ont été proposés à la consultation publique et électronique : chaque Réunionnais a pu faire connaître ses remarques et ses propositions du 4 mai au 15 juin 2018.

Résultats de la consultation en ligne

La consultation portait essentiellement sur le projet de PRSE et ses thèmes, laissant ouvertes les possibilités de s'exprimer sur d'autres thèmes.

Les répondants avaient la possibilité de répondre au questionnaire entier, ou seulement en partie.

Au total, 47 contributions ont été collectées, ce qui se situe dans l'ordre de grandeur des avis recueillis à La Réunion pour ce mode de consultation.

S'il est difficile de généraliser ces réponses, il faut souligner leur richesse qualitative.

• Un plan répondant aux enjeux de Santé Environnement de La Réunion

Sur la totalité des répondants, près de 90% estime que le projet présenté répond aux enjeux réunionnais en Santé Environnement.

• Une priorité : la lutte contre les dépôts sauvages

Parmi les thèmes traités, la lutte contre les dépôts sauvages constitue une priorité pour trois répondants sur cinq, l'action sur les risques émergents liés à l'utilisation des pesticides et la sécurisation de l'eau du robinet venant loin du premier quant aux avis recueillis.

• Des actions jugées globalement concrètes et adaptées aux enjeux réunionnais

Quatre répondants sur cinq (83%) estiment que les actions du PRSE 3 sont adaptées à la situation de l'île, un peu plus des deux tiers (70%) en attendant un progrès concret.

Seuls 3 répondants ont proposé de renforcer le caractère concret des actions du plan, soit de façon générale, soit contre les déchets et vecteurs de maladie dans les ravines, soit pour demander de renforcer la surveillance de la qualité de l'air dans Saint-Denis.

Quant aux répondants souhaitant participer au PRSE, ils contribueraient de préférence à :

- valoriser sur les marchés de la production locale, les labels et les bonnes pratiques,
- améliorer le mode d'identification de géolocalisation et de caractérisation des dépôts sauvages
- promouvoir les démarches éco-citoyennes et faire émerger des / par / pour les habitants

Pour mieux comprendre les opinions des Réunionnais vis-à-vis des thèmes de Santé Environnement, les pilotes du PRSE réaliseront en 2019 un baromètre santé environnement.

CHRONOLOGIE DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PRSE3



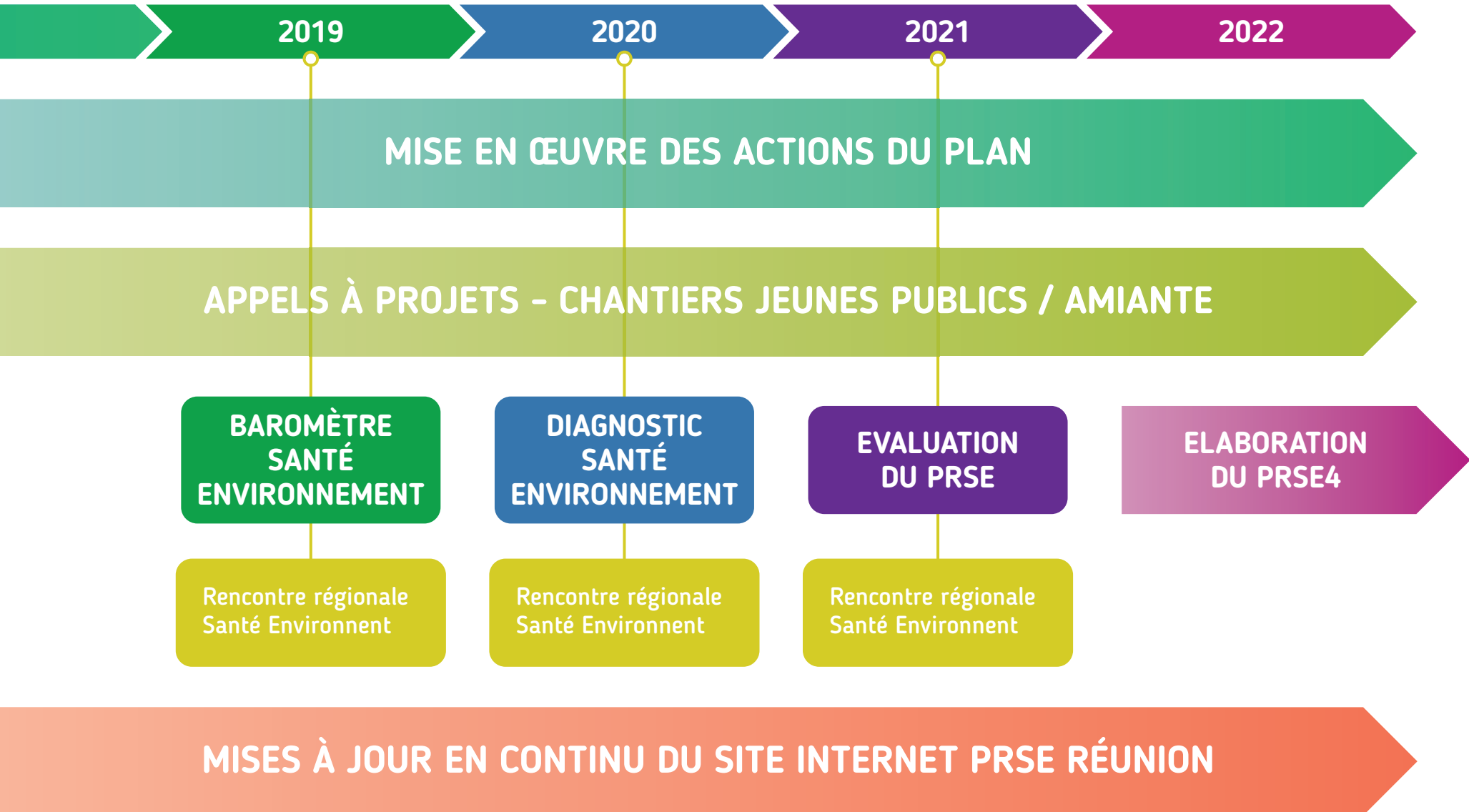
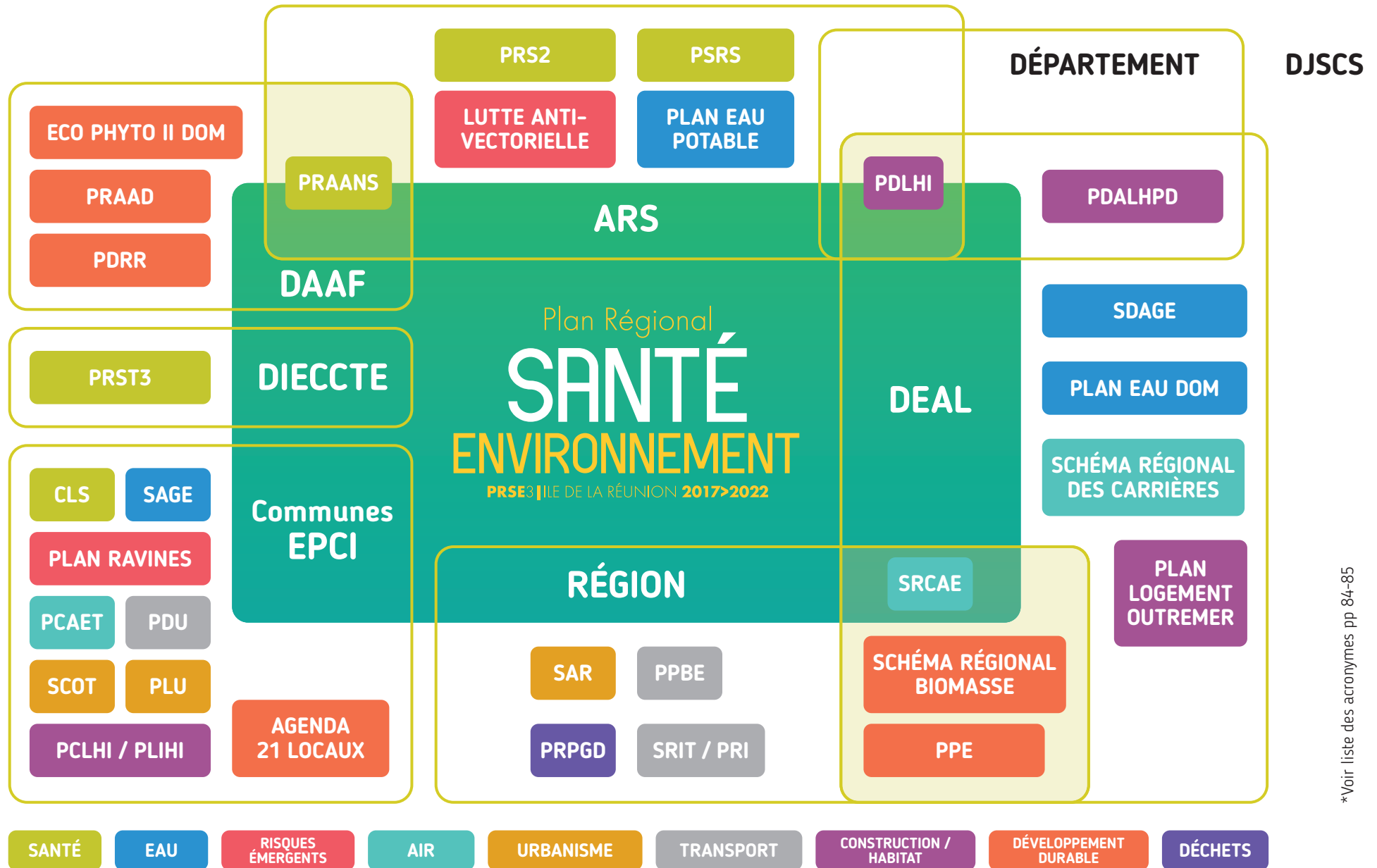


SCHÉMA DES PRINCIPAUX PLANS THÉMATIQUES LIÉS AU PRSE À LA RÉUNION*



*Voir liste des acronymes pp 84-85

Des axes stratégiques consensuels

S'inscrire dans la continuité des politiques régionales pour mieux les compléter

Si programmes et plans constituent un cadre classique pour organiser les politiques publiques, chacun procède d'ambitions, de partenariats, de compétences, d'échelles géographiques, de temporalités et d'angles propres.

Afin de ne pas ajouter encore à cette complexité, l'élaboration du PRSE3 s'est appuyée sur leur recensement, leur contenu et leurs recoupements.

Ainsi, **le PRSE permet de valoriser les réalisations déjà menées, tout en proposant d'intervenir dans des domaines insuffisamment traités.**

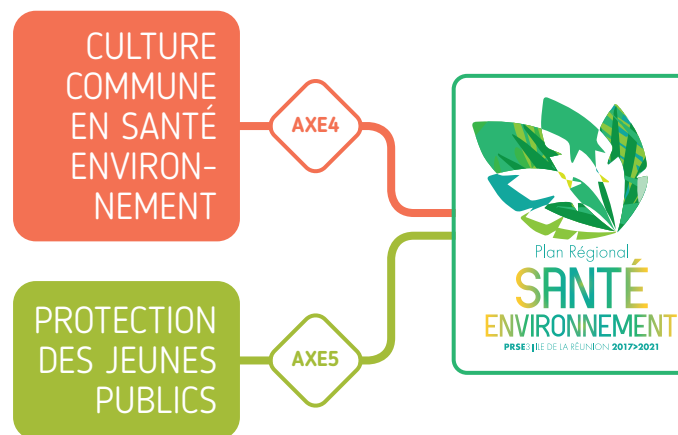
Les moyens sont alloués au plus près de besoins non couverts, en toute transparence et en continuité avec les politiques en cours.

Quatre enjeux régionaux majeurs en santé environnement

Les acteurs du territoire ont retenu quatre enjeux majeurs auxquels doit répondre le PRSE3 de La Réunion :

- **réduire les inégalités environnementales et territoriales de santé**, synonymes de pertes d'opportunité pour les réunionnais défavorisés,
- **réduire les risques sanitaires** et promouvoir un environnement favorable à la santé,
- **favoriser les dynamiques d'acteurs**, la territorialisation des actions et la communication en santé-environnement,
- **renforcer et améliorer la connaissance** en santé-environnement.

2 AXES DE TRAVAIL TRANSVERSAUX



Cinq axes de travail

Pour faire face à ces enjeux prioritaires cinq axes de travail, trois thématiques et deux transversaux, ont été formulés puis validés selon une articulation logique suivante : il s'agit du volet stratégique du PRSE3.

Les 3 co-pilotes ont souhaité faire du PRSE un outil cohérent et opérationnel, comportant un nombre limité d'actions, et porteur de dynamiques locales en matière de santé environnement.

Plusieurs critères ont donc été retenus par le COPIL pour classer ses choix d'actions et de leur suivi pendant toute la phase d'élaboration :

- La pertinence au regard des enjeux de santé environnement en région ;
- La complémentarité avec les autres politiques publiques (ni redondante, ni contradictoire) ;

3 AXES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

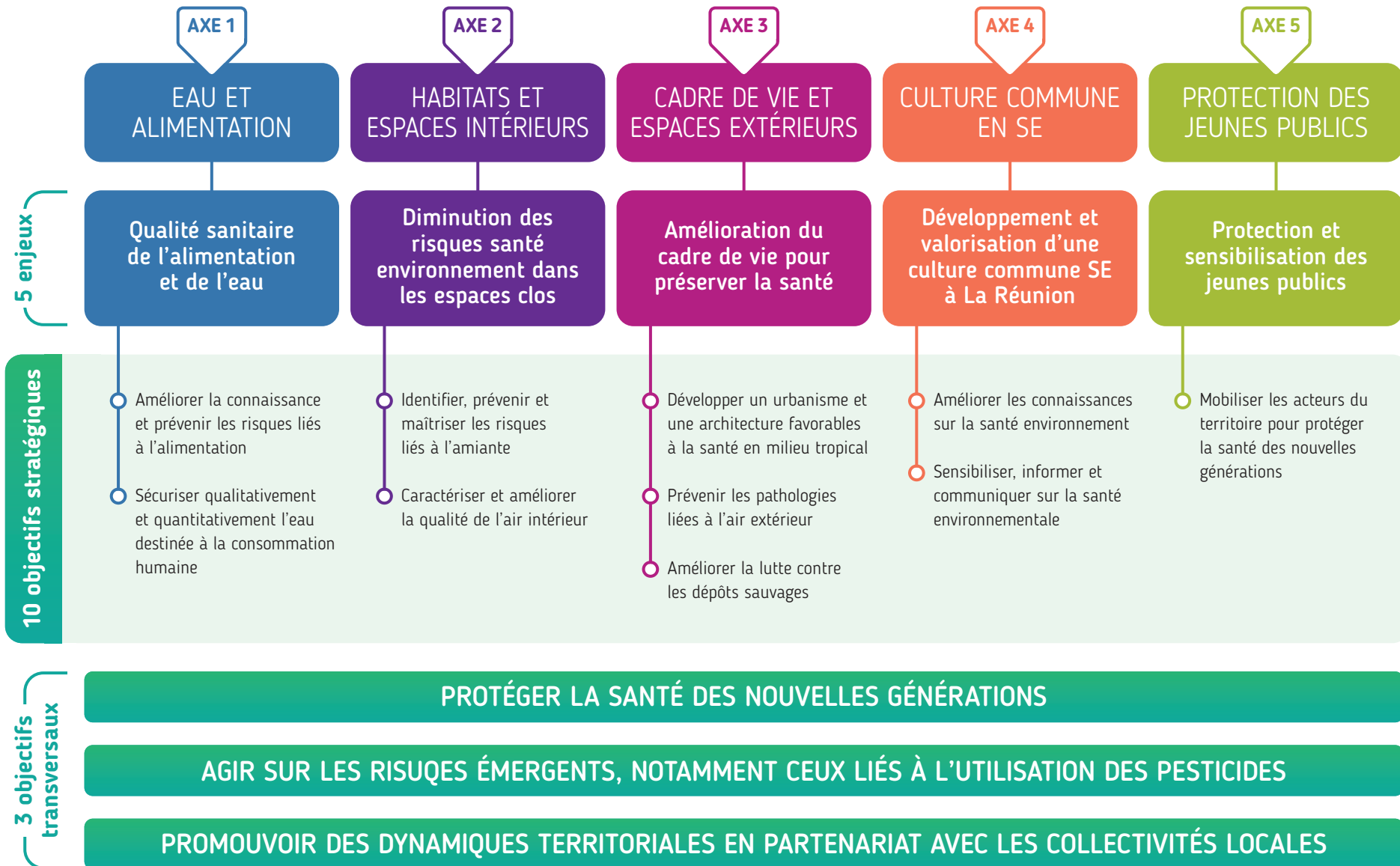


- Le caractère non régalien des mesures ;
- La faisabilité sur une période de réalisation circonscrite à la durée PRSE, voire moindre ;
- Le caractère innovant : différentes façons de faire (ex: appel à projets), capacité à mieux atteindre les cibles... ;
- L'exemplarité de l'action envisagée ;
- Son caractère
 - partenarial ;
 - territorial / localisé ;
 - évaluable.

Sur une trentaine d'actions proposées initialement, ce sont ainsi 21 actions qui ont été retenues comme prioritaires et viables au regard de l'engagement des moyens nécessaires à leur réalisation

Chacune est détaillée dans la suite de document.

SCHÉMA GLOBAL DES AXES DU PRSE



IV. MISE EN ŒUVRE, SUIVI, BILAN ET ÉVALUATION DU PRSE

Réalisation des actions

Faisabilité, suivi et évaluation du PRSE ont été pensés dès son élaboration.

Chaque fiche d'action désigne un pilote, et intègre des indicateurs de suivi et des cibles.

Chaque année durant toute la période du plan, une réunion rassemblera les porteurs des actions et autres partenaires du plan, afin d'établir un bilan annuel d'avancement du PRSE. Ils pourront procéder le cas échéant aux ajustements nécessaires.

Le comité de pilotage se réunira deux fois par an afin d'assurer le suivi des actions, et pour intervenir en cas de difficultés de mise en œuvre.

Il pourra alors choisir de réorienter, reformuler certaines actions, voire de réexaminer l'ordre de priorité initialement retenu, ceci afin d'allouer au mieux ses moyens.

Les outils de suivi permettront de tracer puis de dresser un bilan des actions réalisées en fin d'exécution du PRSE3.

Bilan et évaluation du plan

Une évaluation sera lancée durant les derniers mois du PRSE, à compter de la fin 2021.

Elle permettra d'apprécier globalement dans quelle mesure les résultats obtenus ont bien concouru à remplir les objectifs fixés, tout en tirant enseignements et recommandations dans la perspective d'une future programmation régionale en santé environnement.

Menée par un tiers extérieur au plan mandaté par le COPIL, cette évaluation doit porter un regard critique et indépendant sur les modalités de conduite du PRSE et apprécier le degré de mise en œuvre du PRSE.

Reposant sur des questions évaluatives à proposer en cours de plan et à valider par le COPIL, la démarche évaluative pourra par exemple envisager le niveau d'avancement des actions proposées au début ou en cours de plan, la qualité des résultats obtenus en termes de progrès pour la santé environnement à La Réunion, l'adéquation des moyens engagés pour y contribuer sur la durée du plan ou plus globalement la place tenue par le PRSE comme facteur de visibilité, de référence et d'orientation pour les politiques locales en matière de santé environnement.

V. INFORMATION ET COMMUNICATION

Pour répondre aux enjeux soulevés durant sa conception et reprenant les principes y ayant présidé, mise en œuvre et suivi du PRSE se doivent d'être les plus transparents possibles d'une part envers les partenaires de travail, quel que soit leur degré de participation aux actions, d'autre part envers le grand public, qui doit pouvoir apprécier les progrès réalisés et ceux restant à accomplir.

C'est pourquoi, outre l'information régulière des partenaires via des listes de diffusion, le site internet du PRSE permettra de relayer largement l'avancement des actions du PRSE et au-delà, de toute information permettant d'améliorer les connaissances du public en santé environnement à La Réunion.

Ce mode de diffusion d'information sera préféré autant que possible aux supports matériels / papier et il permettra par ailleurs la consultation sur des initiatives ponctuelles prises dans le cadre du plan.

Enfin, les rassemblements de la communauté santé environnement seront ainsi annoncés, permettant aux parties intéressées de s'y rendre.



CHAPITRE II

LE PRSE3 : THÈMES, OBJECTIFS ET CONTENUS PAR ACTION

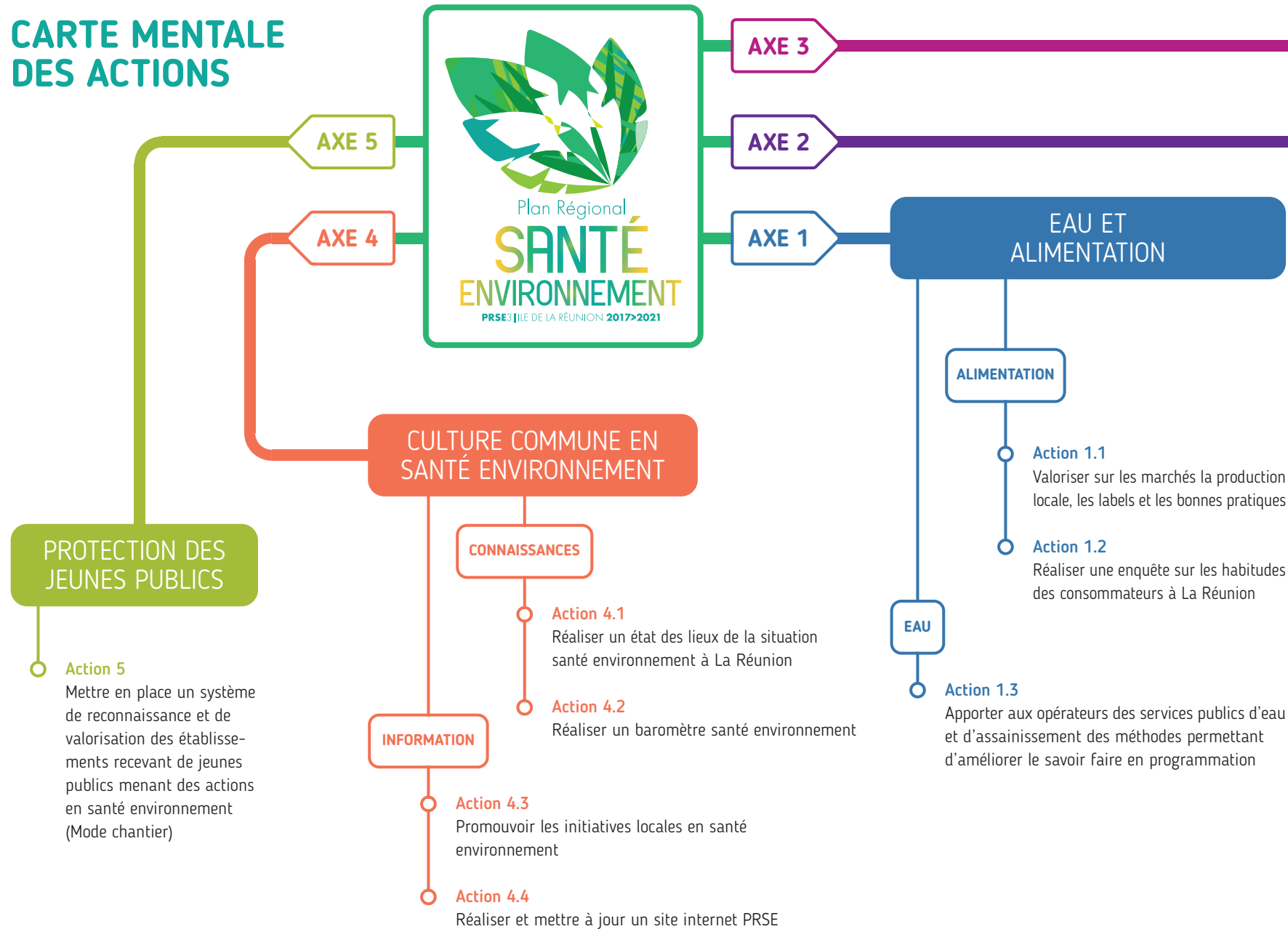
Répondant aux objectifs stratégiques fixés pour les 5 axes thématiques du plan, issues des propositions des partenaires du plan, 21 actions ont été jugées prioritaires par le comité de pilotage du plan. Les membres de ce comité se sont engagés à mettre à disposition les moyens nécessaires pour leur réalisation.

Grâce à des appels à projets annuels, ces actions seront enrichies par celles proposées par des partenaires locaux et soutenues dans le cadre du plan.

Le site internet du plan sera régulièrement mis à jour en conséquence.

Il présente d'ores et déjà les fiches descriptives détaillant chaque action présentée ci-après.

CARTE MENTALE DES ACTIONS



HABITATS ET ESPACES INTÉRIEURS

AMIANTE

- **Action 2.1**
Sensibiliser les réunionnais au risque lié à l'amiante (Mode chantier)
- **Action 2.2**
Accompagner les agents des services techniques des collectivités et les gestionnaires d'établissement scolaires dans la gestion du risque amiante
- **Action 2.3**
Sensibiliser les élèves des filières BTP, CAP, BAC PRO, BTS du second œuvre au risque lié à l'amiante

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- **Action 2.4**
Partager avec les professionnels et parties prenantes les connaissances relatives à la qualité de l'air intérieur à La Réunion pour établir des recommandations sur le bâti
- **Action 2.5**
Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les ERP sensibles
- **Action 2.6**
Evaluer et développer le réseau des conseillers médicaux environnement intérieur (CMEI) et habitat santé (CHS)

CADRE DE VIE ET ESPACES EXTÉRIEURS

URBANISME

- **Action 3.1**
Promouvoir les expériences et initiatives liées à l'agriculture urbaine et péri-urbaine
- **Action 3.2**
Développer des formations santé, environnement et urbanisme pour les techniciens des collectivités et autres acteurs

AIR EXTÉRIEUR

- **Action 3.3**
Réaliser une campagne de mesure des pesticides dans l'air à proximité des zones d'habitat et d'établissement recevant du public (ERP) sensibles, situés à côté de zones d'épandages
- **Action 3.4**
Cartographier la qualité de l'air aux abords des principaux axes routiers urbains
- **Action 3.5**
Sensibiliser les acteurs publics et professionnels sur la qualité de l'air

DÉPÔTS SAUVAGES

- **Action 3.6**
Améliorer le mode d'identification, de géolocalisation et de caractérisation des dépôts sauvages
- **Action 3.7**
Promouvoir les démarches éco-citoyennes et faire émerger des projets par et pour les habitants (mobilisation sociale et communautaire)

AXE 1

QUALITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION ET DE L'EAU

Pour compléter les plans spécifiques déjà existant, le PRSE3 propose pour axe stratégique de **concourir à améliorer les connaissances et à prévenir les risques liés à l'alimentation** grâce à 2 actions.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS À L'ALIMENTATION

POURQUOI ?

L'alimentation joue un rôle essentiel pour notre santé.

Les liens entre l'alimentation et l'apparition de certaines maladies, comme l'obésité, les maladies cardio-vasculaires ou le cancer, sont aujourd'hui fermement établis. De même, la relation entre alimentation et environnement n'est plus à démontrer (qualité nutritionnelle des aliments, usage des pesticides...)

Le diabète constitue à La Réunion une priorité de santé publique : 10 % des Réunionnais en souffre, soit proportionnellement 2 fois plus que parmi la population nationale. Cette pathologie, caractérisée par un taux de glucose dans le sang trop élevé, est favorisée par de multiples facteurs de risques dont une alimentation insuffisamment équilibrée, le manque d'activité physique, facteurs accentués par un environnement social défavorable.

Obésité et surpoids sont également préoccupants, notamment chez les jeunes entre 5 et 15 ans, mais également chez les adultes.

Face à de tels défis, la consommation alimentaire à La Réunion reste insuffisamment caractérisée tant pour les enfants que pour les adultes.

D'une part, aucune donnée récente de consommations alimentaires individuelles n'est disponible pour notre île. Concevoir, articuler, suivre et évaluer objectivement les efforts de prévention par rapport aux habitudes et aux modes de consommation des Réunionnais sont ainsi particulièrement malaisés.

Si l'ANSES mène régulièrement des études sur les consommations et les habitudes alimentaires de la population française (études INCA), celles-ci n'ont pas concerné jusqu'à présent La Réunion, notamment pour des raisons de coûts : la mise en place d'études complémentaires devrait donc être envisagée pour rattraper ce retard et permettre de mieux cibler les programmes de prévention nécessaires au vu de l'importance des enjeux à La Réunion.

Outre les types et les quantités d'aliments consommés, **la qualité nutritionnelle des produits réunionnais reste à déterminer** pour évaluer la qualité de l'alimentation locale.

Il s'agit là des principaux points laissés en suspens jusqu'à présent par les politiques territoriales.





Pour améliorer la qualité des produits locaux et favoriser la mise en œuvre de circuits courts au bénéfice des Réunionnais, les démarches de production responsable sont en nette augmentation : le nombre d'hectares certifiés en agriculture biologique est passé d'une centaine en 2007 à plus de 700 en 2015. **Ces démarches restent insuffisamment connues** du consommateur ou de l'ensemble des producteurs : elles doivent être valorisées.

Enfin, pour les aspects régaliens liés à l'hygiène alimentaire et à la qualité sanitaire des aliments, ils sont contrôlés régulièrement par les services publics (DAAF, ARS et DIECCTE) qui veillent à les faire respecter et interviennent en cas d'alerte.

COMMENT ?

ACTION 1.1

Valoriser sur les marchés la production locale, les labels et les bonnes pratiques

Description de l'action :

Cette action a pour but de valoriser les producteurs engagés dans des démarches vertueuses (bonnes pratiques, labellisation, ...), incluant ceux qui ne sont pas adhérents aux organisations de producteurs.

Elle s'inscrit dans une démarche de transparence vis-à-vis des consommateurs afin de leur permettre de faire des achats responsables et d'identifier facilement les produits sains et écologiques (circuits courts, agriculture raisonnée et bio, ...).

Pilote : Chambre d'Agriculture de La Réunion

Partenaires clés : DAAF, ARIFEL, GAB, Conseil départemental

Résultats attendus : inciter les producteurs à s'engager dans ces démarches positives, transparentes et bénéfiques pour la population – produits sains avec un usage raisonné du phytosanitaire, sans utilisation de pesticides.

Les indicateurs que représenteront l'évolution du nombre de marchés, de vendeurs/revendeurs engagés dans la démarche, mais aussi l'évolution du taux d'affichage et de l'acte d'achat, permettront de mesurer l'impact du dispositif.

ACTION 1.2

Réaliser une enquête sur les habitudes des consommateurs à La Réunion

Description de l'action :

Cette enquête a pour but de mesurer les habitudes et pratiques alimentaires à La Réunion, mais également de mieux connaître les produits utilisés, les modes de cuisson, les pratiques en matière d'hygiène et d'utilisation des produits cosmétiques ou sanitaires. Il s'agit d'étendre la dernière étude INCA nationale à La Réunion, en y ajoutant des questions spécifiques telles que les produits de la mer.

Pilote : DAAF, ARS

Partenaires clés : ANSES

Résultats attendus : adapter les actions de prévention, établir et distribuer une liste prioritaire de fruits et légumes. Le nombre de personnes touchées, la qualité d'un plan d'actions seront autant **d'indicateurs** de réussite de cette action.

SÉCURISER QUALITATIVEMENT ET QUANTITATIVEMENT L'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

POURQUOI ?

L'eau que nous consommons est indispensable à notre santé.

Près de 40% des foyers réunionnais restent alimentés exclusivement par des captages d'eaux superficielles, ressources dont la qualité est particulièrement sensible aux événements météorologiques (sécheresse, pluies, cyclones...). De façon régulière, la distribution d'eau en est affectée tant en qualité qu'en quantité, voire interrompue par périodes.

Or, La Réunion souffre d'un retard important en matière d'usines de potabilisation de l'eau : 52% des abonnés boivent une eau du robinet insuffisamment potabilisée faute d'équipements adéquats et d'une exploitation satisfaisante en continu. Il en résulte des risques sanitaires chroniques pour les consommateurs.

Les collectivités locales sont déjà engagées sur ces différents enjeux à travers une multiplicité de plans et d'aides financières (Plan eau potable de l'ARS, Plan Eau DOM, Plan Ecophyto II...).

Cependant, la maîtrise des coûts de l'eau distribuée et de leur acceptabilité sociale passe par une optimisation financière de la programmation des investissements et de l'exploitation.

COMMENT ?

L'amélioration de l'ingénierie de programmation nécessite de prendre en compte le volet financier, mais également de s'intéresser à l'adéquation technique des investissements

programmés. L'objectif est d'optimiser les dépenses d'investissement en considérant les dépenses de fonctionnement engendrées et la soutenabilité des coûts induits pour l'ensemble des usagers sur le long terme.

ACTION 1.3

Apporter aux opérateurs des services publics d'eau et d'assainissement des méthodes d'analyse permettant d'améliorer le savoir faire en programmation

Description de l'action :

L'action se traduira par la mise en œuvre de formations, l'élaboration de guides méthodologiques, et la réalisation d'audits. La formation des collectivités, des opérateurs et de leurs prestataires, pourra s'envisager en deux temps

selon les besoins et les contenus à adapter aux différents niveaux. Elle permettra d'apporter à l'ensemble des acteurs des méthodes d'analyse et des outils de suivi homogènes à l'échelle du territoire.

Pilote : Office de l'eau de La Réunion

Partenaires clés : DEAL

Résultats attendus : Ils sont nombreux et impactent la sécurisation de la ressource en eau : cohérence avec les exigences réglementaires, eau distribuée de bonne qualité et en quantité satisfaisante, rendement amélioré, évolution des impayés.

Le nombre de collectivités, d'opérateurs, de prestataires et d'agents formés seront de bons **indicateurs** de résultats.



AXE 2

DIMINUTION DES RISQUES SANTÉ ENVIRONNEMENT DANS LES ESPACES CLOS

POURQUOI ?

La plupart d'entre nous passe la majeure partie de son temps dans des espaces clos (domicile, lieu de travail, école et autres établissements recevant du public, etc.), où notre organisme peut être affecté par la qualité de l'air intérieur et du bâti, ainsi que par les matériaux utilisés.

L'amiante est l'un d'eux ; il s'agit d'un minéral naturel fibreux intégré à la composition de nombreux matériaux de construction en raison de ses propriétés en matière d'isolation thermique et acoustique, de résistance mécanique et de protection contre l'incendie. L'amiante a été massivement utilisé dans les matériaux de construction en France pendant le 20^{ème} siècle et tout notamment à la Réunion où près de 47% des logements ont été construits entre 1971 et 1991, période de construction la plus intense de l'île. Du fait du caractère cancérigène des fibres d'amiante, remis en évidence en métropole durant les années 90, son utilisation a été définitivement interdite à partir du 1er juillet 1997 sur le territoire national.

La problématique a émergé plus récemment à La Réunion, où la réhabilitation lourde du parc de bâtiments a débuté seulement ces dernières années, soulevant la nécessité de mieux connaître, d'identifier et de prévenir les risques correspondants.

La qualité de l'air intérieur est influencée par l'air extérieur, les activités des occupants, les matériaux d'ameublement et de construction, les dispositions constructives, les systèmes de ventilation et d'aération.

Les impacts d'une mauvaise qualité de l'air intérieur sur la santé peuvent être de différents ordres : allergies, irritations des voies respiratoires, maux de têtes voire intoxications ou cancers pour certains produits.

Les travaux menés sur l'asthme à La Réunion indiquent que l'île est particulièrement touchée : selon l'âge et le sexe, la mortalité qui lui est attribuée est 3 à 5 fois supérieure à celle de la métropole, les hospitalisations étant 2 fois plus fréquentes pour cette même cause. Jeunes et adolescents sont tout spécialement concernés.

COMMENT ?

Le PRSE propose de **mieux identifier, prévenir et maîtriser les risques liés à l'amiante** en sensibilisant les réunionnais, mais aussi en informant et en formant les professionnels et les gestionnaires d'établissements recevant du public.

Concernant la **qualité de l'air intérieur**, le PRSE propose de caractériser et d'améliorer sa qualité grâce à :

- une information et formation des différents publics sur la qualité de l'air intérieur (QAI),
- un accompagnement et une valorisation des bonnes pratiques.



IDENTIFIER, PRÉVENIR ET MAÎTRISER LES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE



Le PRSE3 propose de s'orienter vers des publics non avertis comme le particulier qui réalise des travaux chez lui (cible grand public) et les agents techniques des collectivités, peu informés du risque d'exposition à l'amiante, et ne faisant pas l'objet d'un suivi de l'inspection du travail. De même que les jeunes diplômés des filières Bâtiment et Travaux Publics actuellement non sensibilisés et premiers exposés de demain.

Complexe par la multitude d'acteurs concernés, cette problématique doit être prise en compte de manière concertée et partenariale. L'identification d'un unique pilote pour la mise en œuvre de l'action ciblant le grand public n'étant pas opportun, le mode collaboratif est proposé.

Objectif opérationnel : Informer les différents publics aux risques liés à l'amiante dans les bâtiments

ACTION 2.1

Sensibiliser les Réunionnais aux risques liés à l'amiante

Description de l'action :

Cette action a pour but de faire prendre conscience aux particuliers des risques liés à l'amiante et de leur apporter les fondamentaux afin de leur permettre de déceler la présence d'amiante dans un matériau, de savoir à qui s'adresser, et comment gérer les déchets amiantés, etc.

Il s'agit de proposer un plan de communication sur la durée du PRSE3 et d'en mesurer les effets en continu et à la fin du plan (supports, messages à transmettre)

Pilote : Mode collaboratif

Partenaires clés : Préfecture ; ARS ; DEAL ; Région ; Rectorat ; DIECCTE ; CGSS ; Département ; ADIL ; CAUE ; Collectivités ; ARMOS ; CERBTP ; UNPI ; Associations de consommateurs ; Syndicats de copropriétaires et de locataires

Résultats attendus : Élever le niveau de connaissances des particuliers pour prévenir les risques liés à l'amiante

Le nombre d'actions de communication mises en œuvre ainsi que le nombre de partenaires institutionnels ayant collaboré paraissent de bons indicateurs.

ACTION 2.2

Accompagner les agents des services techniques des collectivités et les gestionnaires d'établissements scolaires dans la gestion du risque amiante

Description de l'action :

Cette action a pour but de faire monter en compétence les donneurs d'ordre (chargés d'opérations) et les personnels d'exécution sur la problématique amiante concernant la réhabilitation, l'amélioration ou les petits travaux sur les bâtis (de la conception de l'opération à la réalisation) :

- Cadres Administratifs : formation sur la réglementation applicable, la responsabilité juridique et techniques (préparation des travaux, utilisation et lecture du repérage amiante, modes opératoires, choix des matériels)
- Agents techniques (incluant ceux intervenant dans les établissements) : mise en œuvre des outils de protection. Prise de conscience du danger par la formation
- Personnel de l'Éducation Nationale : procédures à suivre, remontée d'information aux instances, modalités de communication vis-à-vis des publics (élèves, parents d'élèves, ...)
- Il s'agit également de mener une réflexion sur les modalités de suivi des chantiers afin d'observer le respect des dispositions obligatoires par les entreprises et les agents, et de systématiser dans les établissements la tenue d'un registre de suivi des travaux réalisés.

Pilote : Région

Partenaires clés : DEAL, DIECCTE, CGSS, Département, Communes, CDG de la fonction publique territoriale, Rectorat ; CNFPT

Résultats attendus : permettre des interventions non risquées et en toute connaissance, donc en sécurité. A titre d'indicateurs seront comptabilisés le nombre d'agents formés ainsi que le nombre de dossier technique amiante (DTA) et le nombre de registres de suivi réalisés.

Objectif opérationnel : Transmettre les bonnes pratiques pour les particuliers et les professionnels artisans

ACTION 2.3

Sensibiliser les élèves des filières BTP, CAP, BAC PRO, BTS du second œuvre au risque lié à l'amiante

Description de l'action :

Cette action a pour but de sensibiliser les futurs professionnels au risque amiante en mettant à la disposition des enseignants la plate-forme amiante de la chambre des métiers et de l'artisanat, en prévoyant des référents auprès des équipes pédagogiques et en créant un kit pédagogique.

L'habilitation amiante (SS4) doit être intégrée dans les formations initiales avec pour objectif de faire progresser les compétences des entreprises en la matière.

Pilote : Rectorat

Partenaires clés : Région ; DIECCTE ; CGSS

Résultats attendus : des professionnels avertis et capables de repérer et prévenir les risques de la présence d'amiante.

A titre d'indicateurs, seront examinés le nombre d'enseignants et d'élèves formés ainsi que les rapports de stage.



CARACTÉRISER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Objectif opérationnel : Informer et former les différents publics sur la qualité de l'air intérieur (QAI)

ACTION 2.4

Partager avec les professionnels et parties prenantes les connaissances relatives à la qualité de l'air intérieur à La Réunion pour établir des recommandations sur le bâti, afin de créer et entretenir un réseau de partenaires techniques participant activement aux politiques correspondantes.

Description de l'action :

Il s'agit de créer un réseau technique chargé :

- d'identifier et de caractériser les problématiques, les solutions techniques et les bonnes pratiques sur le bâti (référentiel des bonnes pratiques constructives) à chaque phase (conception, utilisation, mesures correctives),
- de partager les connaissances sur la QAI dans les logements, les établissements scolaires et les bâtiments tertiaires,
- de dégager des priorités d'actions : charte de recommandations, formations et diffusion de l'information, proposition de modifications de la réglementation (RTAADOM, RSD, ...), réalisation d'études et de campagnes de mesures,
- avec 4 problématiques abordées et priorisées : humidité et moisissures, polluants intérieurs, air extérieur, climatisation.

Pilote : DEAL

Partenaires clés : ARS ; ATMO Réunion ; CAUE

Résultats attendus : la définition des bonnes pratiques à avoir mais aussi des propositions de modifications de la réglementation dans les départements d'outremer (DOM). Un bon indicateur consistera à évaluer le nombre de personnes touchées et informées sur les bonnes pratiques.

ACTION 2.5

Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant des publics sensibles, par exemple en diffusant les consignes existantes et leur adaptation aux conditions réunionnaises.

Description de l'action :

L'action consiste à développer et proposer des outils d'aide aux gestionnaires d'établissements, notamment la création et la diffusion d'un guide permettant la bonne mise en œuvre de la réglementation. D'autres actions seront réalisées (partage de retour d'expérience, journée QAI, etc.) en vue de motiver et d'aider les collectivités à mettre en œuvre ces obligations.

Un comité de pilotage sera en charge du suivi de la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements visés.

Pilote : DEAL

Partenaires clés : ARS ; Région ; Rectorat ; Département ; communes ; ATMO Réunion

Résultats attendus : Coordonner les actions liées à cette surveillance et faire circuler une information cohérente et partagée parmi l'ensemble des parties prenantes, développer les connaissances sur la QAI dans les établissements visés par la réglementation.

La proportion d'ERP ayant réalisé un diagnostic avec des mesures associées sera comptée.

Objectif opérationnel : Accompagner et valoriser les bonnes pratiques

ACTION 2.6

Évaluer et développer le dispositif des conseillers médicaux environnement intérieur (CMEI) ou habitat santé (CHS) afin de le rendre plus efficace et plus efficient pour le soutien des professionnels de soin, et de leurs patients atteints de pathologies respiratoires

Description de l'action :

Cette action a pour but d'évaluer le dispositif CMEI/CHS (nombre de visites annuelles, enquête de satisfaction, etc.) et le nombre potentiel de catégories de la population en lien avec l'évaluation réalisée au niveau national.

Elle vise à faire connaître le dispositif aux prescripteurs potentiels afin d'élargir son utilisation (personnes âgées, enfants et femmes enceintes) et de pérenniser le financement de ce dispositif.

La formation des partenaires aux bonnes pratiques, afin de limiter le risque de maladies liées à la qualité de l'air intérieur, est prévue.

Les acquis de cette action seront à valoriser dans le réseau prévu ci-dessus (cf. 2.1)

Pilote : ARS

Partenaires clés : Région ; Département ; ATMO Réunion

Résultats attendus : L'augmentation de la prévention par le nombre de visites réalisées.

Pour cela, les indicateurs seront le nombre de CHS/CMEI à l'horizon 2022 mais aussi l'élargissement du périmètre de leur intervention et le nombre de personnes informées / formées.



AXE 3

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE POUR PRÉSERVER LA SANTÉ

Au-delà des espaces clos, les populations évoluent dans des quartiers, des espaces urbains et ruraux qui influencent également leur santé. Le cadre de vie, les transports, le bâti, les espaces verts, les équipements publics participent à la santé physique et au bien-être psychique et rendent possible – ou non – le lien social. Les actions identifiées au sein de cet axe ont pour objectif de mieux intégrer les enjeux de santé environnement dans les projets d'aménagement, de prévenir les pathologies liées à l'air et de mobiliser l'ensemble des acteurs dans la lutte contre les dépôts sauvages. La sensibilisation des parties prenantes aux impacts des planifications et choix urbanistiques sur la santé de la population est essentielle.

DÉVELOPPER UN URBANISME ET UNE ARCHITECTURE FAVORABLES À LA SANTÉ EN MILIEU TROPICAL

POURQUOI ?

L'urbanisme, l'aménagement du territoire et l'architecture sont en interaction forte avec la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations. **L'urbanisation de l'île « dans l'urgence »** pour répondre aux besoins en logements, la modernisation et le développement massif de l'automobile associés à l'évolution des comportements individuels, ont engendré une multitude de problèmes sanitaires et environnementaux : augmentation des pollutions de l'air liée aux déplacements et à la production d'énergie, pollution des ressources en eau, pollution lumineuse nocturne, exposition aux ondes électromagnétiques.

Les stratégies dans ces domaines relèvent de plusieurs niveaux de collectivités. Elles doivent être coordonnées, cohérentes et lisibles. **Le concept d'un urbanisme et d'une architecture favorables à la santé présente un enjeu**

majeur. Il contribue à promouvoir, dans le cadre d'une approche globale et intersectorielle, des choix d'aménagement pour une ville durable et « désirable ».

COMMENT ?

Les thématiques de l'aménagement urbain qui présentent des enjeux sanitaires et qui nécessitent une concertation et une mobilisation des acteurs sont multiples mais le **PRSE3 a choisi d'aborder ce vaste sujet au travers l'agriculture urbaine et notamment le développement des jardins partagés.**

Et de manière plus générale, afin de faire prendre conscience aux différents acteurs de l'impact des projets d'aménagement du territoire sur la santé des habitants, une action de formation Santé et Urbanisme est proposée aux élus et techniciens de collectivités.

Objectif opérationnel : Mieux intégrer les enjeux de santé environnementale dans les projets d'aménagement

ACTION 3.1

Promouvoir les expériences et les initiatives liées à l'agriculture urbaine et péri-urbaine, afin de construire un réseau d'acteurs intéressés par la collecte et la diffusion des bonnes pratiques les concernant.

Description de l'action :

L'action consiste à structurer les initiatives et expériences locales d'agriculture urbaine et péri-urbaine en proposant un temps d'échange et des outils. Sont envisagés : par exemple, l'animation d'un réseau par une association, l'organisation de rencontres et de visites croisées, le partage des méthodologies utilisées et des clés de réussite des projets.

Pilote : DEAL

Partenaires clés : Associations, CAUE (Envirobât)

Résultats attendus : Un impact bénéfique de ce type d'aménagement pour tous sur plusieurs plans : qualité de l'air, lien social, moins de pollution.

A titre d'indicateurs seront pris en compte l'évolution du nombre de jardins partagés dans les opérations de logements collectifs, mais aussi le nombre d'utilisateurs de la plate-forme d'échanges ou du centre de ressources.

Objectif opérationnel : Partager les connaissances / sensibiliser les décideurs sur le volet Santé environnement en matière d'impacts des choix urbanistiques

ACTION 3.2

Développer des formations santé- environnement et urbanisme pour les techniciens des collectivités et autres acteurs

Description de l'action :

- Réaliser un état des lieux des formations proposées en SE au niveau national ; Les décliner au niveau local en prenant en compte problématiques réunionnaises (ventilation, QAI, volcan, ...)
- Réviser le référentiel de formation en spécifiant « milieu tropical » et adapter le diplôme délivré
- Mettre en place une formation de formateurs

Pilote : DEAL

Partenaires clés : ARS ; CAUE ; ADEME

Résultats attendus :

- Mieux intégrer les enjeux de santé environnementale dans les projets d'aménagement
- Partager les connaissances et sensibiliser les décideurs sur le volet santé environnement en matière d'impact des choix urbanistiques

Il faudra comptabiliser le nombre de projets ayant mis à contribution une ou des personnes formées en Santé Environnement.

PRÉVENIR LES PATHOLOGIES LIÉES À L'AIR EXTÉRIEUR

POURQUOI ?

Les publications de l'OMS et de Santé Publique France relatives à l'impact sanitaire et aux coûts engendrés par l'exposition de la population générale à la pollution de l'air en font un enjeu grandissant de santé publique. La mortalité attribuable à la pollution atmosphérique la situerait comme 3^{ème} cause en France, légèrement moins importante que les décès attribuables à la consommation d'alcool.

À La Réunion, la prévalence de l'asthme et des maladies respiratoires est, chez l'enfant, deux fois plus élevée qu'en métropole, la gravité de ces pathologies étant par ailleurs accrue.

Sans retarder la mise en œuvre des bonnes pratiques connues pour la prévention, l'amélioration des connaissances constitue un préalable à toute proposition d'action ciblée pour réduire les émissions ou limiter les expositions.

Il n'existe pas d'inventaire des émissions polluantes permettant de disposer d'un diagnostic à l'échelle régionale des responsabilités des différents secteurs émetteurs de polluants (transport, agriculture, industrie). **Des données sont donc nécessaires.**

Objectif opérationnel : Améliorer les connaissances sur les polluants atmosphériques locaux

ACTION 3.3

Réaliser une campagne de mesure des pesticides dans l'air à proximité des zones d'habitat et ERP sensibles situés à côté de zones d'épandage

Notre situation insulaire en milieu tropical implique une production végétale très diversifiée et une pression parasitaire forte qui rendent nécessaire l'usage de pesticides.

Or les problèmes de santé associés aux pesticides sont variés et connus (brûlures chimiques, lésions cutanées, troubles digestifs et respiratoires, effets neurologiques) et sur le long terme, la toxicité chronique est de plus en plus documentée (certains composés sont classés comme probablement cancérogènes pour l'homme, voir cancérogènes certains - classe 1).

Une part des produits phytosanitaires appliqués sur les cultures se retrouve dans l'air par dérive ou volatilisation.

Description de l'action :

La surveillance des pesticides dans l'air est réalisée par ATMO Réunion sur un site en 2018 conformément au protocole national. Il convient d'adapter cette action au contexte régional en définissant, de manière partagée, une liste de substances d'intérêt local, la localisation et le nombre de sites vis-à-vis des enjeux pour les prochaines années.

Après évaluation de la campagne exploratoire, il sera décidé de l'opportunité de la poursuite de la surveillance des pesticides dans l'air.

Pilote : ATMO Réunion

Partenaires clés : ARS ; DEAL ; DAAF ; communes ; chambre d'agriculture

Résultats attendus : disposer de données aujourd'hui inconnues afin de prendre de bonnes mesures.

Les résultats de la campagne devront être diffusés.

ACTION 3.4

Cartographier la qualité de l'air aux abords des axes routiers urbains

Description de l'action :

L'action consiste à réaliser une ou plusieurs cartes de concentrations en dioxyde d'azote et/ou en particules (PM10) des abords des axes de circulation sensibles, pour évaluer la qualité de l'air et l'exposition de la population dans ces zones. L'amélioration des connaissances relatives aux émissions atmosphériques du trafic routier demande d'affiner les inventaires disponibles pour modéliser localement la dispersion des émissions.

Un calage avec les données de concentration dans l'air collectées via les stations fixes trafic pourra être réalisé.

Pilote : ATMO Réunion et/ou CEREMA

Partenaires clés : ARS ; DEAL ; Région ; Département ; communes

Résultats attendus : le pourcentage de population concernée par les zones à risque dont le niveau d'exposition a été simulé et le rendu public de ces éléments pour leur prise en compte.

La connaissance de la concentration des particules nuisibles contribuera à orienter, si nécessaire, aussi bien l'effort d'atténuation des émissions atmosphériques que l'urbanisation à des fins de protection des populations, notamment les plus vulnérables.

Objectif opérationnel : Informer/ Sensibiliser sur la qualité de l'air extérieur

ACTION 3.5

Sensibiliser les acteurs publics et professionnels sur la qualité de l'air

Description de l'action :

Des actions de communication ciblées seront réalisées comme la création de plaquettes d'information à destination des différents acteurs concernés notamment :

- **Secteur BTP (organisations professionnelles, FRBTP, médecine du travail, CGSS) :** promouvoir les bonnes pratiques en matière de limitation des émissions de poussières sur les chantiers,
- **Secteur agricole (agriculteurs et/ou jardiniers) :** promouvoir les bonnes pratiques agricoles sur la qualité de l'air (pesticides, particules, ammoniac, etc.) afin d'orienter les choix en matière de modification de pratiques,

- **Secteur automobile (auto-écoles, contrôles techniques, monteurs de pneus, sécurité routière, police et gendarmerie, gestionnaires des panneaux à message variable des RN) :** promouvoir l'entretien des véhicules pour la qualité de l'air.

- **Volcan :** une meilleure sensibilisation des personnes asthmatiques qui se rendent au volcan en période d'éruption

Pilote : ATMO Réunion

Partenaires clés : ARS ; DEAL ; Région ; DAAF ; communes

Résultats attendus : sensibiliser, former et contextualiser les enjeux de la qualité de l'air avec les acteurs pour aller au-delà des données sur la pollution de l'air et permettre un changement de comportement.

Le nombre de plaquettes ou supports de communication réalisés et distribués sera un indicateur.



AMÉLIORER LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

POURQUOI ?



La gestion des déchets de La Réunion est encadrée par le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), en cours d'élaboration par le conseil régional. Il tient compte de tout type de déchets inertes, dangereux ou non et prévoit un chapitre sur l'économie circulaire. Toutefois, ce plan ne prévoit pas, à ce stade, d'actions en vue de réduire les dépôts sauvages à La Réunion.

Est considéré comme « dépôt sauvage », un dépôt d'ordures ou de déchets ponctuel ou régulier de quelle que nature que ce soit en un lieu où il ne devrait pas être. Ce site est caractérisé par l'absence de gestionnaire, faisant ainsi référence à la notion d'abandon ou d'élimi-

nation incontrôlée de déchets. **Ils constituent une véritable nuisance à la fois visuelle, olfactive, sanitaire et environnementale. Les enjeux sanitaires de ces dépôts sont liés à la prolifération des vecteurs de maladie (rats, moustiques) et l'augmentation de l'errance animale.**

À La Réunion, le dernier état des lieux réalisé par l'agence de l'urbanisme AGORAH en 2016 dénombrait **1 920 dépôts sauvages en zone urbaine⁽²⁾**, symboles des défauts de la gestion des déchets du territoire.

Selon l'article L2212-2-1 du code des collectivités territoriales et l'article L.541-3 du code de l'environnement, le maire détient le pouvoir de police en cas de « dépôt sauvage » dans sa commune (pouvoir non transférable). Beaucoup d'actions sont entreprises par les collectivités réunionnaises pour lutter contre ces dépôts. Toutefois, les points noirs persistent.

La méconnaissance du travail de la collectivité (pas d'évaluation des politiques menées, pas de communication), le manque de coordination des acteurs engagés sur le front de la lutte contre les dépôts sauvages et des moyens insuffisants peuvent expliquer l'inefficacité des dispositifs mis en œuvre.

COMMENT ?

Afin d'identifier les zones de dépôts sauvages, dans ou hors des zones urbaines, la constitution d'un outil commun de géolocalisation des dépôts est proposé et permettrait d'associer des partenaires nouveaux comme le monde rural et forestier (Chambre d'agriculture, l'ONF, l'IRT).

Enfin, afin d'impliquer la population dans cette démarche, des projets éco-citoyens seront développés directement dans les quartiers défavorisés pour et par la population, dans le but que chacun devienne acteur de son cadre de vie.

Objectif opérationnel : Mobiliser les parties prenantes pour prévenir et réduire durablement le nombre de dépôts sauvages

ACTION 3.6

Améliorer le mode d'identification, de géolocalisation et de caractérisation des « dépôts sauvages »

Description de l'action :

Cette action a pour but,

- **d'une part**, d'améliorer la connaissance en s'appuyant sur des réseaux d'acteurs existants pour le repérage et le signalement des « dépôts sauvages », par exemple via une application en ligne accessible sur tablettes ou smartphones,
- **et, d'autre part**, de faciliter l'accès à l'information des collectivités publiques en charge du traitement et de l'élimination.

Elle doit permettre de mieux orienter les actions à mettre en œuvre.

Elle nécessite d'analyser les besoins des partenaires et de bien dissocier le travail qui pourra relever de la centralisation des données (Observatoire Réunionnais des Déchets) et de leur diffusion via un portail (par exemple via la plateforme de données PEIGEO de l'AGORAH), de ce qui relèvera de la constitution de la base de données et qui engendrera le développement d'une application dédiée pour tablettes et/ou smartphones.

Pilote : AGORAH / Région

Partenaires clés : ARS ; DEAL

Résultats attendus : résorption des dépôts, diminution des risques de propagation de maladies, diminution des foyers vectoriels de maladies transmissibles

L'évolution du nombre de dépôts sera un indicateur.

(2) Source ARS - lutte anti vectorielle - recensement entre 04/01/210 et 20/03/2015

ACTION 3.7

Promouvoir les démarches éco citoyennes et faire émerger des projets par et pour les habitants (mobilisation sociale et communautaire)

Cette action se propose pour objectif de susciter et soutenir des solutions issues d'initiatives communautaires à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers pilotes.

Garantir un environnement satisfaisant à l'échelle du domicile et du quartier peut difficilement reposer sur l'unique action de services techniques compétents. La coordination de ceux-ci et leur difficulté à identifier les leviers mobilisables parmi les habitants mêmes constituent une limite. Susciter et contribuer à bâtir avec un quartier les actions nécessaires pour un meilleur environnement est gage d'une efficacité accrue en la matière.

Pilote : ARS

Partenaires clés : collectivité (à identifier) et institutions disposant notamment de compétences en termes de services publics

Résultats attendus : amélioration des conditions de l'environnement du quartier, notamment quant aux dépôts de déchets observés.

L'évolution du nombre de dépôts sera un indicateur.



AXE 4

DÉVELOPPEMENT ET VALORISATION D'UNE CULTURE COMMUNE SANTÉ ENVIRONNEMENT À LA RÉUNION

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES EN SANTÉ ENVIRONNEMENT

POURQUOI ?

La prise de conscience du lien entre santé et environnement est l'affaire de tous.

Elle doit concerner associations, entreprises, salariés, usagers, collectivités publiques et à tous les niveaux du territoire.

Or, Les problématiques sanitaires et environnementales sont particulièrement complexes du fait notamment de la multitude des paramètres à prendre en compte.

Que les risques soit avérés ou suspectés, il est de la responsabilité des politiques publiques de mettre en œuvre des mesures de prévention ou de précaution pour réduire les sources de nuisances et diminuer l'exposition de la population.

COMMENT ?

L'éducation à l'environnement et au développement durable joue un rôle majeur dans cette prise de conscience. Elle se pratique dans les établissements scolaires dès le plus jeune âge. Mais la sensibilisation de tous est nécessaire. Il faut donc développer une culture commune en santé environnement dans et de notre région.

La construction d'une culture santé environnement avec les différentes parties prenantes est un axe prioritaire du PRSE3. Cette culture passe par le partage et la centralisation d'un état des lieux des impacts de l'environnement sur la santé au niveau régional.

En raison d'un système d'organisation des institutions très sectorisé, des procédures administratives cloisonnées et d'un mode de gouvernance complexe des politiques publiques territoriales, les champs de la santé et de l'environnement n'ont que peu d'opportunités de travailler ensemble malgré une finalité bien commune : la santé des populations.

La mise en évidence des liens entre santé et environnement reste insuffisante en matière de connaissance à La Réunion. De même, il n'y a pas d'informations sur les perceptions, connaissances, comportements des Réunionnais en santé environnement, contrairement aux régions métropolitaines qui ont fait l'objet d'enquêtes nationales sur le sujet.

Afin de proposer puis d'établir des priorités de travail quant aux déterminants environnementaux de la santé, il est nécessaire de disposer d'un état des lieux susceptible d'identifier, de qualifier et autant que possible de quantifier les données essentielles liant santé et environnement à l'échelle réunionnaise. Ces mêmes repères doivent permettre à terme d'évaluer les effets des programmes et politiques publics en matière de santé environnement.





Objectif opérationnel : Centraliser les informations en santé environnement

ACTION 4.1

Réaliser un état des lieux de la situation santé environnement à La Réunion

Description de l'action :

L'état des lieux santé environnement permet de décrire, à l'instant « t », la situation régionale en santé environnementale, dans son sens le plus large, incluant les dimensions sanitaires et environnementales mais aussi les composantes démographiques, sociales, et économiques. L'état des lieux s'appuie sur la centralisation, l'analyse et le croisement des données disponibles sur :

- les principales caractéristiques locales (géologiques, démographiques, économiques...),
- les risques environnementaux et la qualité des milieux (air, eau et alimentation, sol, logement, et autres risques),
- les pathologies chroniques et aiguës en liens suspectés ou avérés avec des facteurs environnementaux.

Il doit mettre en avant les particularités régionales et les inégalités territoriales. Il facilite la définition des orientations prioritaires grâce à un diagnostic régional partagé en santé environnement.

Cette démarche d'état des lieux présuppose la réalisation d'un recensement précis des ressources d'observation en santé environnement afin d'identifier celles qui peuvent être mobilisées.

Pilote : Secrétariat Technique

Partenaires clés : ORS

Résultats attendus : les repères de base en santé-environnement et le partage avec tous de ces repères.

ACTION 4.2

Réaliser un baromètre santé environnement

Description de l'action :

Le baromètre santé environnement permet de connaître les opinions, attitudes, connaissances et comportements de la population face aux risques environnementaux, aux diverses pollutions (air extérieur, air intérieur, sols, bruit), à la qualité des eaux (consommation ou baignade), aux risques solaires, aux risques alimentaires, etc.

Il permet d'apprécier combien il peut exister de réalités sur ces sujets. En effet, les connaissances, les intérêts et les inquiétudes au regard des enjeux environnementaux ne sont pas forcément les mêmes pour les jeunes et les personnes plus âgées, les hommes et les femmes, les diplômés et ceux qui le sont moins, les habitants des zones urbaines et ceux des zones à dominante rurale...

Pilote : Secrétariat Technique

Partenaires clés : ORS

Résultats attendus : des orientations de santé-environnement plus percutantes, une communication et des messages plus adaptés.

SENSIBILISER, INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

« La thématique santé-environnement est au cœur des préoccupations des citoyens. Les citoyens et leurs territoires en sont aussi les premiers acteurs » selon le chapitre « dynamiques territoriales » du plan national de santé pour 2022.

L'objectif est de convaincre les citoyens qu'ils doivent (re)devenir acteur de leur santé.

Il faut parvenir à mobiliser les acteurs autour des sujets liés à la santé et l'environnement pour influencer les comportements individuels et collectifs.

Objectif opérationnel : Valoriser les initiatives locales et citoyennes

ACTION 4.3

Promouvoir les initiatives locales en santé environnement

Description de l'action :

- élaborer un support type de valorisation (forme, modalités de diffusion, vidéo, fiche, diaporama, animation, etc.),
- concevoir pour chaque initiative retenue le(s) support(s) de valorisation,
- identifier et promouvoir les « clés de la réussite » des initiatives,
- relayer les informations / agendas sur le site PRSE,
- alimenter la cartographie d'acteurs / volet initiatives locales,
- évaluer les actions locales et diffusion (retour d'expériences),
- relayer les informations pour mettre en place des appels à projets partenariaux (DEAL/ARS/Région).

Pilote : Secrétariat Technique (ARS ; DEAL ; Région)

Partenaires clés : Partenaires du PRSE

Résultats attendus : Evolution du nombre d'initiatives (renseignées dans la cartographie d'acteurs) indicateur de mobilisation et les faire connaître.

Objectif opérationnel : Agir sur l'appropriation des enjeux de santé liés à l'environnement par les réunionnais, les décideurs et les professionnels

ACTION 4.4

Réaliser et mettre à jour un site internet PRSE

Description de l'action :

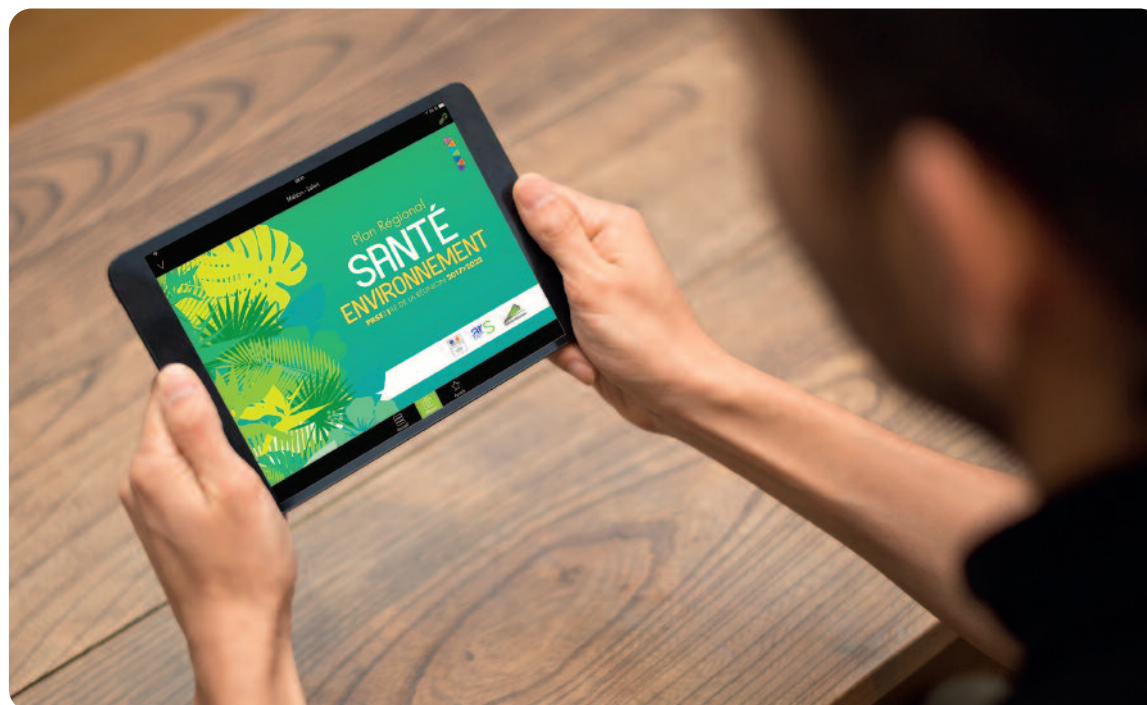
Centraliser l'information relative à la santé environnementale de notre région sur un site internet dédié.

L'objectif est de mettre à disposition du public et des partenaires les données collectées dans le cadre des actions du PRSE3. Ces informations devront permettre de guider les acteurs, informer le grand public et encourager les initiatives de sensibilisation auprès d'un public ciblés (parents d'élèves, futurs parents, travailleurs sociaux, collectivités, ...)

Pilote : Secrétariat Technique (ARS ; DEAL ; Région)

Partenaires clés : Partenaires du PRSE

Résultats attendus : fréquentation du site et connaissances de la santé environnementale régionale.



AXE 5

PROTECTION DES JEUNES PUBLICS

MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS

POURQUOI ?

Parce qu'ils sont plus sensibles encore à la qualité de leur environnement, les jeunes Réunionnais doivent pouvoir trouver dans les établissements qu'ils fréquentent les meilleures conditions pour leur développement et leur épanouissement.

Chaque année depuis 2006, 14 000 Réunionnais voient le jour à La Réunion. Les moins de 25 ans représentent 40 % de la population de l'île, contre 30 % en métropole.

Éducation, reconnaissance sociale, insertion sur le marché du travail ne sont que quelques-uns des défis posés par cette démographie dynamique. Tous ou presque dépendent d'un environnement favorable et épanouissant pour les jeunes Réunionnais, leur permettant de grandir dans de bonnes conditions.

Plus encore aux premiers stades de la vie en particulier, l'exposition à un environnement dégradé peut avoir des conséquences néfastes. Le chemin à parcourir en la matière à La Réunion reste conséquent.

Ainsi par exemple, près d'un élève de grande section de maternelle sur 7 est asthmatique, tandis que l'incidence des gastro-entérites aiguës est estimée à plus de deux fois supérieure à celle de métropole. Dans l'un et l'autre cas,

les conséquences affectent directement la santé de l'enfant et son développement, mais également sa scolarisation - tout en engendrant des coûts pour les familles et des besoins de prise en charge au-delà.

Moins bien caractérisés encore restent d'autres risques, comme ceux liés au soleil, aux perturbateurs endocriniens ou à la qualité de l'air pour les petits Réunionnais.

COMMENT ?

Lors de la démarche de construction du PRSE3, nombre de partenaires ont plaidé pour lancer des actions de prévention en santé environnement dans les établissements, garderies, crèches ou écoles, recevant les jeunes Réunionnais.

En raison des nombreux acteurs et de la diversité des risques à prendre en compte, ce thème sera développé en mode « chantier » : il doit permettre de mobiliser les partenaires concernés, pour parvenir à proposer et mettre en œuvre les actions les plus à même de trouver une réalisation concrète et un bénéfice direct pour les jeunes.

OBJECTIFS

- Protéger les plus vulnérables,
- Éduquer dès le plus jeune âge aux bons gestes en santé environnement,
- Orienter les comportements de demain.

ACTIONS

Celles-ci découleront des propositions issues des partenaires tout au long du PRSE, le thème ayant été estimé suffisamment large et complexe pour être traité en mode « chantier ».

Le temps du PRSE sera également utilisé pour informer, sensibiliser et mobiliser les nombreux acteurs concernés aux thématiques concernées.



A decorative graphic on the left side of the slide featuring stylized tropical leaves in shades of yellow, green, and teal. The leaves are layered and have a soft, painterly appearance.

LES ACTIONS

5 AXES

VALORISER SUR LES MARCHÉS LA PRODUCTION LOCALE, LES LABELS ET LES BONNES PRATIQUES

Porteur(s) de l'action : Chambre d'agriculture

Partenaire(s) associé(s) : DAAF ; ARIFEL ; GAB ; Conseil départemental ; Organisation de Producteurs (OP) ; producteurs indépendants ; UFC que choisir ; CIRE OI ; AREC ; QUALITROPIC ; IREPS ; SEM marché de gros ; marchés forains

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : consommateurs sur les marchés de fruits et légumes de La Réunion

Lien(s) avec le PNSE 3 : sans objet

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : PRAAD (Développement agriculture locale) / Ecophyto II

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique** : améliorer la connaissance et prévenir les risques liés à l'alimentation.
- **Objectifs transversaux** :
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - agir sur les risques émergents, notamment ceux liés à l'utilisation de pesticides,
 - promouvoir les dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel** : Agir sur les producteurs, en particulier ceux n'ayant pas adhéré à une organisation de producteurs.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

Près de 80% des exploitants agricoles réunionnais ne sont pas adhérents à une organisation professionnelle : la profession est plutôt indépendante. Les pouvoirs publics doivent tenir compte de ce contexte socio-économique ayant pour conséquence le manque de structuration et de formation des professionnels. La majorité des producteurs est donc plus difficile à sensibiliser

en dehors des structures qui drainent et centralisent les efforts de la puissance publique. Les structures organisées bénéficient des aides et du soutien, tandis que les exploitants indépendants ont du mal à valoriser leurs bonnes pratiques.

Le fonctionnement actuel du marché de gros ne facilite pas la traçabilité des produits (origine, label...). Il y a encore un manque de transparence et un déficit d'information sur les marchés (marché de gros et marchés forains). Les produits provenant de producteurs mettant en œuvre de bonnes pratiques et/ou labellisés ne sont pas valorisés auprès des consommateurs sur les marchés.

Le bilan du plan Ecophyto1 a mis en avant la difficulté de valorisation des démarches positives des agriculteurs et de mesurer l'impact sur le consommateur.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action a pour but de valoriser les producteurs engagés dans des démarches d'amélioration (bonnes pratiques, labellisation, signes de qualité, mentions valorisantes...), incluant ceux qui ne sont pas adhérents aux organisations de producteurs. Elle s'inscrit dans une démarche de transparence vis-à-vis des consommateurs afin de leur permettre de faire des achats responsables et d'identifier facilement les produits sains et écologiques (produits locaux et de saison, certification environnementale, agriculture biologique, agro-écologie...).

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

• **Durée de l'action** : tout au long du PRSE3.

• **Étapes de mise en œuvre proposées** :

Action	Descriptif de l'action
1	Constituer des groupes de progrès sur les bonnes pratiques agricoles auprès d'un groupe de producteurs du marché de gros de Saint-Pierre
2	Travailler avec le marché de gros sur son fonctionnement et en particulier sur la traçabilité des produits, dans un souci de transparence et d'information des consommateurs
3	Rédiger des fiches produits sur les fruits et les légumes de la Réunion et les mettre en ligne sur le site internet de la chambre d'agriculture
4	Définir et valider une charte d'affichage (date de récolte, calibrage, etc.)
5	Mettre en place un affichage à l'entrée des marchés
6	Réaliser des journées de sensibilisation auprès des consommateurs sur les marchés, sur les bienfaits des fruits et légumes locaux, fournir des idées de recettes, des informations sur la saisonnalité des fruits et des légumes de La Réunion
7	Mettre en place des actions de sensibilisation et d'animation auprès des producteurs sur la traçabilité des fruits et légumes (cahier de récolte, bon de commande, facturation)
8	Mettre en place une charte « fruits et légumes » qui deviendra un label
9	Évaluer l'impact du dispositif sur l'acte d'achat auprès des consommateurs (enquête)

MOYENS

Budget prévisionnel : de 80 à 100 k€/an

Financement : Fonds européens via le département (FEADER)

Moyens humains	Moyens techniques
Chargé de mission à la chambre d'agriculture	Outils de communication

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Permettre la transparence et la traçabilité sur les produits vendus sur les marchés ;
- Améliorer la visibilité des mesures agro-environnementales et des bonnes pratiques agricoles au-delà du cadre réglementaire ;
- Améliorer l'accompagnement sur le long terme des professions agricoles ;
- Disposer d'une bonne traçabilité des 80% de producteurs qui ne sont pas dans (*produits locaux et de saison, certification environnementale, agriculture biologique, agro-écologie...*).

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de marchés engagés dans la démarche • Nombre de vendeurs/revendeurs engagés • Nombre d'agriculteurs conseillés ou sensibilisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du taux d'affichage • Impact du dispositif sur l'acte d'achat

RÉALISER UNE ENQUÊTE SUR LES HABITUDES DES CONSOMMATEURS À LA RÉUNION

Porteur(s) de l'action : DAAF et ARS

Partenaire(s) associé(s) : ANSES ; ORS ; INSEE ; Rectorat (public scolaire, enfants) ; Département (volet social) ; Région (développement économique) ; DIECCTE ; Chambres consulaires ; QUALITROPIC ; IREPS

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : enfants en priorité, jeunes et adultes

Lien(s) avec le PNSE 3 : sans objet

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Plan régional alimentation, activité, nutrition, santé (PRAANS) ; étude INCA nationale

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** améliorer la connaissance et prévenir les risques liés à l'alimentation.
- **Objectifs transversaux :** protéger la santé des nouvelles générations.
- **Objectif opérationnel :** améliorer la connaissance et les pratiques sur l'alimentation à La Réunion.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

A La Réunion, le diabète, marqué par une prévalence importante et en perpétuelle augmentation, constitue un problème majeur de santé publique en lien probable avec l'alimentation et les modes de vie. 10 % de la population réunionnaise est touchée et le taux est deux fois supérieur à celui de la métropole. L'obésité et le surpoids sont également préoccupants notamment chez les jeunes entre 5 et 15 ans (de 12 à 27 %), mais également chez les adultes.

Au regard de l'état nutritionnel de la population réunionnaise, la nutrition apparaît comme une priorité majeure de santé publique. Or, des données récentes sur les habitudes de consommation ne sont pas disponibles à La Réunion. En effet, les études nationales INCA (Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires), permettant de mesurer l'évolution des habitudes et des modes de consommation de la population, réalisées tous les 7 ans par l'ANSES, n'intègrent pas La Réunion.

Avec une filière pêche importante, il est également pénalisant de ne pas disposer d'informations quant aux habitudes de consommation des produits de la mer.

Les liens entre l'alimentation et la prévention ou l'apparition de certaines maladies, comme l'obésité, les maladies cardiovasculaires ou le cancer, sont aujourd'hui scientifiquement établis. Pour mieux prévenir ces maladies, il est indispensable de bien connaître l'alimentation de la population résidant à La Réunion (enfants et adultes).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette enquête a pour but de mesurer les habitudes et pratiques alimentaires à La Réunion.

Il s'agit de décliner les objectifs de la dernière étude INCA nationale à la Réunion, en y ajoutant des questions spécifiques sur les produits de la pêche notamment.

Les résultats de cette enquête permettront de définir des messages de prévention adéquats.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

• **Durée de l'action** : 3 ans (enquête 2019 – résultats en 2020)

• **Étapes de mise en œuvre proposées** :

Action	Descriptif de l'action
①	Décliner la dernière étude INCA nationale (2014-2015 > résultats en 2017) à La Réunion,
②	Appliquer la méthodologie nationale,
③	Ajouter des questions spécifiques : focus sur les produits de la mer et éventuellement les modes de cuisson,
④	Réaliser l'enquête à La Réunion et analyser les résultats,
⑤	Proposer un plan d'actions en conséquence.

MOYENS

Budget prévisionnel : À définir

Financement : Ministère de la Santé, Ministère Agriculture et Alimentation, Ministère Outremer, Ministère Éducation nationale, Crowdfunding (Poc Poc), Fondations...

Moyens humains	Moyens techniques
Enquêteurs	Outils de communication

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Améliorer la connaissance des habitudes alimentaires pour adapter les actions de prévention,
- Évaluer les risques liés à l'alimentation.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes interrogées, • Taux de participation, • Proposition d'un plan d'actions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des actions de prévention, • Nombre d'actions mises en œuvre.

**ACTION
1.2**

APPORTER AUX OPÉRATEURS DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DES MÉTHODES D'ANALYSE PERMETTANT D'AMÉLIORER LE SAVOIR FAIRE EN PROGRAMMATION

Porteur(s) de l'action : Office de l'eau et DEAL (service eau et biodiversité)

Partenaire(s) associé(s) : Collectivités locales, autorité organisatrice des services publics ; université ; bureaux d'études ; CNFPT

Territoire concerné : Les collectivités de La Réunion

Public(s) concerné(s) : Opérateurs des services publics d'eau et assainissement, bureau d'études prestataires

Lien(s) avec le PNSE 3 : Soutenir l'accès équitable à l'eau potable et assainissement (action 101), Promouvoir la mise en place de plans sécurités sanitaire AEP (action 55)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Plan eau DOM ; différents dispositifs de financement des opérations (PO, CPER, PPI de l'Office de l'eau, PRR)

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** sécuriser qualitativement et quantitativement l'eau destinée à la consommation humaine.
- **Objectifs transversaux :**
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - agir sur les risques émergents, notamment ceux liés à l'utilisation de pesticides.
- **Objectif opérationnel :** Diminuer les pressions sur les prélèvements de ressources, ainsi que les pressions de pollutions sur les milieux aquatiques.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

Les plans et programmes en vigueur (notamment le plan EAU DOM et le SDAGE) mobilisent les autorités organisatrices des services publics d'eau potable et d'assainissement pour améliorer la sécurisation quantitative et qualitative de l'eau distribuée. Cette amélioration passe notamment par le suivi de la qualité de l'eau distribuée, la mise en place de traitements adaptés, la réduction des fuites sur le réseau,

la protection des ressources souterraines et superficielles, la lutte contre les pollutions...

Des dispositifs d'aides financières sont mis en œuvre pour appuyer la mise à niveau des services à court terme. Toutefois, une programmation des actions sur le long terme est indispensable à l'atteinte des objectifs visés, ce qui nécessite de maîtriser les processus financiers : incidence des coûts d'investissement et de fonctionnement sur le prix de l'eau, articulation des différentes sources de financement (emprunts, subventions, fonds propres), utilisation de l'analyse coût/bénéfice, contrôle des coûts, adaptation de la tarification aux enjeux...

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'amélioration de l'ingénierie de programmation nécessite d'une part de prendre en compte le volet financier, mais également de s'intéresser à l'adéquation technique des investissements programmés. L'objectif étant d'optimiser les dépenses d'investissement en considérant les dépenses

de fonctionnement engendrées et la soutenabilité des coûts induits pour l'ensemble des usagers sur le long terme.

L'action pourra se traduire par la mise en œuvre de formations, l'élaboration de guides méthodologiques, la réalisation d'audits.

La formation des collectivités, des opérateurs et de leurs prestataires, pourra s'envisager en deux temps selon les besoins et les contenus à adapter aux différents niveaux. Elle permettra d'apporter à l'ensemble des acteurs des méthodes d'analyse et des outils de suivi homogènes à l'échelle du territoire.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

• **Durée de l'action** : tout au long du PRSE3.

• **Étapes de mise en œuvre proposées** :

Action	Descriptif de l'action
1	Définir de deux niveaux de formation : sensibilisation et approfondissement
2	Organiser de la première session de formation en 2018, puis chaque année
3	Elaborer d'un guide

MOYENS

Budget prévisionnel : non estimé

Financement : État (plan Eau DOM), Office de l'eau, CNFPT, AFB, AFD

Moyens humains	Moyens techniques
Formateurs	Tableaux d'analyse et de suivis types Collecte de données

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Investissements en cohérence avec les exigences réglementaires, et le niveau de service attendu, tout en impactant le moins possible le prix de l'eau,
- Sécurisation des ressources en eau potable.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collectivités/opérateurs/prestataires formés • Nombre d'agents formés par collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la qualité de l'eau distribuée • Rendement amélioré • Evolution des impayés

SENSIBILISER LES RÉUNIONNAIS AU RISQUE LIÉ À L'AMIANTE (MODE CHANTIER)

Porteur(s) de l'action : Mode collaboratif

Partenaire(s) associé(s) : Préfecture ; ARS ; DEAL ; Région ; Rectorat ; DIECCTE ; CGSS ; Département ; ADIL ; CAUE ; Collectivités ; ARMOS ; CERBTP ; Associations de consommateurs ; Syndicats de copropriétaires ; représentants des propriétaires et des locataires ; compagnons bâtisseurs ; FRBTP ; CAPEB ; CMA ; CCI ; magasins de bricolage

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : Grand public

Lien(s) avec le PNSE 3 : Elaborer et mettre en œuvre une feuille de route interministérielle « amiante » (action n° 1), Axe 1 du plan d'actions interministériel pour améliorer la prévention des risques liés à l'amiante (PAIA) (2016 – 2018)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Plan régional Santé Travail 3 (PRST3), Plan logement Outremer (PLOM)

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** identifier, prévenir et maîtriser les risques liés à l'amiante.
- **Objectifs transversaux :**
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - promouvoir les dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel :** informer les différents publics aux risques liés à l'amiante dans les bâtiments

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

L'amiante est un cancérigène avéré pour l'homme (classé en groupe 1 par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC), pour le poumon, la plèvre (mésothéliome), le larynx et les ovaires).

Pendant les années 1960 à 1990, l'amiante a été utilisé de façon intensive dans le secteur du BTP en raison de ses propriétés de résistance à la chaleur, d'isolation thermique

ou phonique associées à de bonnes performances mécaniques et à un faible coût. Interdit en France depuis 1997, l'amiante reste aujourd'hui présent dans de nombreux bâtiments.

À La Réunion, près de 47 % des logements ont été construits entre 1971 et 1991, période de construction la plus intense de l'île.

Les travailleurs, premiers exposés à l'amiante lors des travaux, font déjà l'objet d'actions de sensibilisation et formation encadrées par le plan régional santé au travail 3 de La Réunion 2016- 2020 (PRST3). A contrario, les particuliers ne bénéficient d'aucune information sur le risque amiante lorsqu'ils procèdent à des travaux alors qu'ils sont potentiellement exposés comme les professionnels.

L'un des constats relevés par une mission d'étude réalisée par le ministère des Outre-Mer sur la filière amiante (janvier 2018) est que les professionnels de la filière, les politiques et les particuliers n'ont pas une connaissance suffisante du risque amiante pour se protéger correctement.

Le plan d'actions interministériel pour améliorer la prévention des risques liés à l'amiante (PAIA), piloté par les ministères en charge de la santé, du travail, de l'environnement et de la construction sur la période 2016-2018, a pour ambition d'améliorer la prévention des risques liés à l'amiante, via notamment le renforcement et l'adaptation de la communication et la diffusion de l'information de tous les acteurs concernés (axe 1). Divers outils ont déjà été mis en œuvre (portail internet, recensement des initiatives locales à destination de l'ensemble des acteurs de la filière des professionnels et des particuliers, en vue de les sensibiliser aux risques liés à l'amiante, mise à jour de la brochure « Bricolage dans votre logement, Attention à l'amiante ! »).

Outre le besoin d'une structuration de la filière amiante à La Réunion (gestion des déchets amiantés, analyses des fibres d'amiante, formation des professionnels pour développer les compétences en matière de repérage et de désamiantage, aspects financiers), le renforcement de la communication et de la sensibilisation au risque amiante auprès de tous les acteurs de la chaîne d'intervention est indispensable.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action a pour but de faire prendre conscience aux particuliers des risques liés à l'amiante et de leur apporter les fondamentaux afin de leur permettre de déceler la présence d'amiante dans un matériau, de savoir à qui s'adresser, de savoir comment gérer les déchets amiantés, etc.

Après définition de la cible, des canaux, des supports et des messages à transmettre, il s'agit de proposer un plan de communication sur la durée du PRSE3 et d'en mesurer les effets en continu et à la fin du plan.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

• **Durée de l'action** : tout au long du PRSE3.

• **Étapes de mise en œuvre proposées** :

Action	Descriptif de l'action
1	Définir les partenaires clés du mode collaboratif et valider l'engagement des acteurs
2	Définir la cible, les canaux, les supports, les messages
3	Élaborer le contenu des messages : Faire prendre conscience aux particuliers du risque amiante, en sachant reconnaître un Matériau Contenant de l'Amiante (MCA), savoir à qui s'adresser, savoir gérer des déchets amiantés
4	Programmer les actions de communication sur la durée du PRSE3
5	Évaluer chaque action de communication et à la fin du plan

ACCOMPAGNER LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES DES COLLECTIVITÉS ET LES GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRES DANS LA GESTION DU RISQUE AMIANTE

Porteur(s) de l'action : Conseil régional de La Réunion

Partenaire(s) associé(s) : DEAL, DIECCTE, CGSS, Département, Communes, CDG de la fonction publique territoriale, Rectorat ; CNFPT ; UROGEC ; Association de parents d'élèves ; Association des Maires de La Réunion

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : Agents des services techniques des collectivités, personnel de l'éducation nationale

Lien(s) avec le PNSE 3 : Elaborer et mettre en œuvre une feuille de route interministérielle « amiante » (action n°1)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Plan régional Santé Travail 3 (PRST3), mesure 2.1.1 du PRSE2 (Mieux connaître le niveau de contamination par des fibres d'amiante dans des établissements scolaires)

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** identifier, prévenir et maîtriser les risques liés à l'amiante.
- **Objectifs transversaux :**
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - promouvoir les dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel :** informer les différents publics aux risques liés à l'amiante dans les bâtiments

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

L'amiante est un cancérigène avéré pour l'homme (classé en groupe 1 par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC), pour le poumon, la plèvre (mésothéliome), le larynx et les ovaires).

Pendant les années 1960 à 1990, l'amiante a été utilisé de façon intensive dans le secteur du BTP en raison de ses propriétés de résistance à la chaleur, d'isolation thermique ou phonique associées à de bonnes performances mécaniques et à un faible coût. Interdit en France depuis 1997, l'amiante reste aujourd'hui présent dans de nombreux bâtiments.

À La Réunion, près de 47 % des logements ont été construits entre 1971 et 1991, période de construction la plus intense de l'île.

Si certains propriétaires comme les bailleurs sociaux, la Région et le Département ont beaucoup travaillé sur le repérage de l'amiante dans leurs bâtiments ces dernières années, cet état des lieux fait aussi apparaître une méconnaissance du gisement d'amiante dans certains parcs de bâtiments (logements privés, établissements scolaires, établissements sanitaires et médico-sociaux, tertiaire privé).

De plus, le parc immobilier des collectivités étant vieillissant (avant 1997), des travaux de rénovation vont se multiplier. Dans les écoles, collèges et lycées, de nombreux travaux sont réalisés en régie. Or les agents techniques des collectivités et le personnel de l'éducation nationale sont peu informés au risque d'exposition à l'amiante, et ne font pas l'objet d'un suivi de l'inspection du travail.

Outre le besoin d'une structuration de la filière amiante à La Réunion (gestion des déchets amiantés, analyses des fibres d'amiante, formation des professionnels pour développer les compétences en matière de repérage et de désamiantage, aspects financiers), le renforcement de la communication et de la sensibilisation au risque amiante auprès de tous les acteurs de la chaîne d'intervention est indispensable.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action a pour but de faire monter en compétence les donneurs d'ordre (chargés d'opérations) et les personnels d'exécution sur la problématique amiante concernant la réhabilitation, l'amélioration ou les petits travaux sur les bâtis (de la conception de l'opération à la réalisation). Plusieurs cibles sont envisagées :

- **Cadres Administratifs** : formation sur la réglementation applicable, la responsabilité juridique et techniques (préparation des travaux, utilisation et lecture du repérage amiante, modes opératoires, choix des matériels),
- **Agents techniques intervenant dans les établissements** : mise en œuvre des outils de protection. Prise de conscience du danger par la formation
- **Personnel de l'éducation Nationale** : procédures à suivre, remontée d'information aux instances, modalités de communication vis-à-vis des publics (élèves, parents d'élèves...)

Il s'agit également de mener une réflexion sur les modalités de suivi des chantiers afin d'observer le respect des dispositions obligatoires par les entreprises et les agents, et de systématiser dans les établissements la tenue d'un registre de suivi des travaux réalisés.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- **Durée de l'action** : tout au long du PRSE3.
- **Étapes de mise en œuvre proposées** :

Action	Descriptif de l'action
1	Elaborer du contenu pédagogique en fonction du public cible
2	Mener une réflexion sur les modalités de suivi des chantiers afin d'observer le respect des dispositions obligatoires par les entreprises et les agents
3	Systematiser dans les établissements la tenue d'un registre de suivi des travaux réalisés

MOYENS

Budget prévisionnel : inclus dans le budget prévisionnel des formations du personnel [région, département, communes]

Financement : sources à identifier : collectivités, Etat, CNFPT, CMA (plateforme pédagogique)

Moyens humains	Moyens techniques
Agents des partenaires de l'action Intervention de prestataires pour la formation et la mise en place d'éléments techniques	Logistique de réunions et formations

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Mise en œuvre des bonnes pratiques évitant une exposition au risque lié à l'amiante.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents formés • Nombre d'établissements scolaires touchés • Mise en place des registres de suivi • Nombre de DTA réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats des audits réalisés par les responsables techniques dans la mise en œuvre des procédés de protection et des comportements raisonnés face au risque • Nombre de DTA intégrant le repérage avant travaux • Achat de matériel de protection pour les agents • Contrats de prestation avec des opérateurs de repérage certifiés avec mention du laboratoire de mesures accrédité

SENSIBILISER LES ÉLÈVES DES FILIÈRES BTP, CAP, BAC PRO, BTS DU SECOND ŒUVRE AU RISQUE LIÉ À L'AMIANTE

Porteur(s) de l'action : Rectorat

Partenaire(s) associé(s) : Région ; DIECCTE ; CGSS ; UROGEC ; DEAL ; OPCA ; FRBTP ; CMA ; CAPEB

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : Futurs professionnels du BTP, enseignants des filières professionnelles

Lien(s) avec le PNSE 3 : Elaborer et mettre en œuvre une feuille de route interministérielle « amiante » (action n°1)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Plan régional Santé Travail 3 (PRST3)

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** identifier, prévenir et maîtriser les risques liés à l'amiante.
- **Objectifs transversaux :**
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - promouvoir les dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel :** transmettre les bonnes pratiques pour les particuliers et les professionnels artisans.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

L'amiante est un minéral naturel fibreux intégré à la composition de nombreux matériaux de construction en raison de ses propriétés en matière d'isolation thermique et acoustique, de résistance mécanique et de protection contre l'incendie.

L'amiante a été massivement utilisé dans les matériaux de construction en France pendant la période 1970-1990. Du fait du caractère cancérigène des fibres d'amiante, son utilisation a été définitivement interdite au 1^{er} juillet 1997.

À La Réunion, près de 47 % des logements ont été construits entre 1971 et 1991, période de construction la plus intense de l'île.

Cette problématique constitue un enjeu majeur à La Réunion dans le cadre de la rénovation des bâtiments, et notamment du parc social ancien dans un contexte de croissance démographique importante.

Une mission d'expertise conduite par le ministère des Outre-mer sur la filière amiante (octobre 2017) constate que la formation des professionnels de la filière et des maîtres d'ouvrage n'est actuellement pas à la hauteur de la situation dans les DOM.

Une liste de recommandations est proposée avec notamment le renforcement des formations proposées aux professionnels et la sensibilisation des particuliers.

Outre le besoin d'une structuration de la filière amiante à La Réunion (gestion des déchets amiantés, analyses des fibres d'amiante, formation des professionnels pour développer les compétences en matière de repérage et de désamiantage, aspects financiers), le renforcement

de la communication et de la sensibilisation au risque amiante auprès de tous les acteurs de la chaîne d'intervention est indispensable.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action a pour but de sensibiliser les professionnels de demain au risque lié à l'amiante. Il s'agit de sensibiliser le corps des inspecteurs de l'éducation national à cette problématique, de mettre à la disposition des enseignants la plateforme amiante de la Chambre des Métiers, d'identifier des référents auprès des équipes pédagogiques, et de créer un kit pédagogique.

Un travail collaboratif doit être mis en place entre les enseignants, les tuteurs et les élèves.

L'habilitation SS4 opérateurs doit être intégrée dans les formations initiales avec pour objectif de faire progresser les entreprises en matière de compétences SS4.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

• **Durée de l'action** : tout au long du PRSE3.

• **Étapes de mise en œuvre proposées** :

Action	Descriptif de l'action
1	Sensibiliser le corps des inspecteurs de l'éducation nationale sur cette problématique
2	Mettre à disposition des enseignants la plateforme amiante de la Chambre de Métiers
3	Faire intervenir un enseignant référent ou un professionnel enseignant référent ou d'un professionnel spécialiste du risque amiante auprès des équipes pédagogiques
4	Créer d'un Kit pédagogique
5	Faire intervenir les enseignants des enseignants auprès des élèves avant toute période de stage en entreprise
6	Dans le cadre du dispositif Synergie BTP, informer les tuteurs
7	Diffuser des résultats obtenus au niveau de l'établissement, de l'académie et des partenaires du PRSE3
8	Formation initiale : intégrer de l'habilitation SS4 opérateurs
9	Rechercher une action visant à faire progresser les entreprises en matière de compétences SS4

MOYENS

Budget prévisionnel : Budget lié à la mise en place des formations

Financement : sources à identifier : Région ; État ; CGSS (dispositif synergie BTP) ; FRBTP ; CMA

Moyens humains	Moyens techniques
Intervenant extérieur sollicitation active des partenaires	Logistique de réunions et formations Documentation

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Sensibiliser tous les élèves de CAP, BAC PRO, BTS.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enseignants formés • Nombre d'élèves formés par corps de métier 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de stage dont le contenu doit mentionner si la problématique amiante a été abordée • Nombre de fiches remplies • Qualité des renseignements collectés

PARTAGER AVEC LES PROFESSIONNELS ET PARTIES PRENANTES LES CONNAISSANCES RELATIVES À LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR À LA RÉUNION POUR ÉTABLIR DES RECOMMANDATIONS SUR LE BÂTI

Porteur(s) de l'action : DEAL (service aménagement et construction durable)

Partenaire(s) associé(s) : ARS OI, ATMO Réunion, CAUE, ADEME, Région, Département, EPCI, Communes, Rectorat, Bailleurs Sociaux (ARMOS), DIECCTE, CAPEB, ADIL, Fondation Abbé Pierre, CAF, CIRE OI, CMAR, FRBTP, Compagnons bâtisseurs, CROAR Université (laboratoire Air et laboratoire bâtiment), bureaux de contrôle, bureaux d'études spécialisés dans la ventilation et la climatisation

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : Collectivités et professionnels du bâtiment

Lien(s) avec le PNSE 3 : Mettre en œuvre le plan de qualité de l'air intérieur (action n°49)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Plan de la qualité de l'air intérieur (PQAI), Pôle département de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI)

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** caractériser et améliorer la qualité de l'air intérieur.
- **Objectifs transversaux :**
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - agir sur les risques émergents, notamment ceux liés à l'utilisation de pesticides,
 - promouvoir les dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel :** informer et former les différents publics sur la qualité de l'air intérieur

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

L'environnement domestique, dans lequel nous vivons la majorité du temps, joue un rôle dans la modulation des affections respiratoires et notamment dans le déclenchement des crises d'asthmes. L'OMS estime que 44 % des

causes de la survenue de l'asthme sont environnementales, dont 33 % dues à la qualité de l'air intérieur et extérieur.

Les polluants de l'air intérieur sont d'origines diverses : émissions extérieures, activités humaines (matériaux de construction, mobiliers, produits d'entretien ou de décoration, agents biologiques, etc.) et certains peuvent s'avérer cancérogènes.

A La Réunion, très peu d'études ont été menées pour connaître la qualité de l'air intérieur. Toutefois, la problématique de l'humidité et de moisissures dans les logements réunionnais n'est pas une découverte ; 45 % des écoles réunionnaises relèvent du risque moisissure selon leur document unique (source rectorat 2017).

Par ailleurs, dans les bâtiments en ventilation naturelle, l'impact de la qualité de l'air extérieur (donc des polluants aux abords du bâtiment) est prépondérant mais peu connu. La problématique de QAI se retrouve aussi dans les bâtiments climatisés toute l'année, pour lesquels le bon fonctionnement

et l'entretien du système de climatisation est primordial.

La récente étude de l'ANSES portant sur les moisissures dans le bâti dans les départements d'Outremer, met en évidence l'absence de données relatives aux moisissures dans l'habitat situé dans les DROM (nature et abondance des moisissures dans le bâti).

Dans notre région où la prévalence de l'asthme et des maladies respiratoires est importante, la mise en place d'une coordination de l'ensemble des acteurs de terrain afin de favoriser l'émergence d'actions communes et le partage d'informations sur la problématique de santé liée à la qualité de l'air intérieur est primordial.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à créer un réseau technique chargé d'identifier et de caractériser les problématiques relatives à la qualité de l'air intérieur à La Réunion, ainsi que les solutions techniques et les bonnes pratiques sur le bâti à mettre en œuvre à chaque phase de travaux (conception, utilisation, mesures correctives).

Les quatre problématiques identifiées seront abordées et priorisées : humidité et moisissures, polluants intérieurs, air extérieur, climatisation.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

• **Durée de l'action** : tout au long du PRSE3.

• **Étapes de mise en œuvre proposées** :

Action	Descriptif de l'action
1	Mettre en place un animateur de réseau et le financer (recherche des sources de financement)
2	Définir les membres du réseau QAI
3	Partager les connaissances sur la QAI dans les logements, les établissements scolaires et les bâtiments tertiaires (éléments de diagnostic, etc.)
4	Faire la synthèse des diagnostics pour en dégager des priorités d'actions
5	Exemple : Élaborer une charte de recommandations
6	Exemple : Mettre en place des formations et diffuser de l'information
7	Exemple : Proposer des modifications de la réglementation (RTAADOM, RSD, ...)
8	Exemple : Lancer des études et des campagnes de mesures

MOYENS

Budget prévisionnel :

- Animation externalisée (2 jours/semaine) : 30 000 €/an.
- Autres besoins en fonction des actions proposées.

Financement : sources à identifier : Région ; État ; CGSS (dispositif synergie BTP) ; FRBTP ; CMA

Moyens humains	Moyens techniques
0,5 ETP pour l'animateur Un représentant de chaque acteur	Logistique de réunions

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Développer les connaissances des professionnels sur la qualité de l'air intérieur,
- Créer de la cohésion entre les acteurs,
- Faire circuler une information cohérente et partagée
- Coordonner les actions en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du réseau • Nombre de participants • Production d'une synthèse sur l'état des lieux de la qualité de l'air intérieur à La Réunion 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions proposées / en cours / réalisées suite au diagnostic • Nombre de personnes informées et formées • Evolution du nombre d'acteurs

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ERP SENSIBLES

Porteur(s) de l'action : DEAL (service prévention des risques et environnement industriel)

Partenaire(s) associé(s) : ARS OI, Région, Département, Rectorat, ATMO Réunion, CIRE OI, communes, EPCI, organismes agréés à faire les mesures, les représentants des usagers

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : Collectivités et gestionnaires d'établissements concernés, acteurs de l'éducation nationale et de la protection maternelle et infantile

Lien(s) avec le PNSE 3 : Mettre en œuvre le plan de qualité de l'air intérieur (action n°49)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Plan de la qualité de l'air intérieur (PQAI)

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** caractériser et améliorer la qualité de l'air intérieur.
- **Objectifs transversaux :**
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - agir sur les risques émergents, notamment ceux liés à l'utilisation de pesticides,
 - promouvoir les dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel :** accompagner et valoriser les bonnes pratiques.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

Nous passons une grande partie de notre temps dans des environnements clos (domicile, locaux de travail ou destinés à recevoir du public, etc.). Or de nombreuses substances et agents sont présents dans l'air intérieur. Ils proviennent d'origines diverses : émissions extérieures, activités humaines (matériaux de construction, mobiliers, produits d'entretien ou de décoration,

agents biologiques, etc.) et certains peuvent s'avérer cancérogènes. Les troubles de santé potentiellement associés à une mauvaise qualité de l'air sont nombreux et variés, et comprennent notamment des pathologies du système respiratoire (rhinites, bronchites). Une mauvaise qualité de l'air peut également favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritation des yeux. A contrario, une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet positif démontré sur la diminution du taux d'absentéisme, le bien-être des occupants, ainsi que sur l'apprentissage des enfants.

À La Réunion, la prévalence de l'asthme chez l'enfant est deux fois supérieure à la moyenne métropolitaine. Un enfant sur cinq, de moins de 6 ans, est asthmatique (source ARS). De plus, 45% des écoles réunionnaises relèvent du risque moisissure dans leur document unique (source Rectorat) ; ces dernières constituent une des sources non négligeables d'émissions polluantes dans l'air intérieur. La qualité de l'air intérieur est donc un enjeu majeur à La Réunion.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PQAI, la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant

du public sensible doit être mise en place. La première échéance est au 1^{er} janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans (crèches collectives, halte-garderies, crèches parentales, jardins d'enfants et micro-crèches), les écoles maternelles et les écoles élémentaires. Cette réglementation prévoit un délai supplémentaire jusqu'en 2020 pour les établissements d'enseignements ou de formation professionnelle du second degré et 2023 pour les autres établissements sensibles (structures sociales et médico-sociales, etc.).

À ce jour, les collectivités en charge de la mise en œuvre de cette surveillance paraissent peu ou mal informées. Elles souhaitent notamment disposer d'outils pour la mise en place de bonnes pratiques dans les établissements. Une coordination de ce dispositif est nécessaire afin de capitaliser sur les résultats de cette surveillance, de motiver les gestionnaires d'établissements récalcitrants et proposer les bonnes pratiques pour l'amélioration de la qualité de l'air dans un environnement tropical.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à développer et proposer des outils d'aide aux gestionnaires d'établissements, permettant la bonne mise en œuvre de la réglementation. Un comité de pilotage sera en charge du suivi de la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements visés. Suivant les échéances, différents partenariats seront prévus.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- **Durée de l'action :** tout au long du PRSE3.
- **Étapes de mise en œuvre proposées :**

Action	Descriptif de l'action
1	Constituer un COPIL (DEAL, ARSOI, Rectorat, ATMO Réunion, Conseil Départemental et Région)
2	Créer un réseau Éducation national/collectivités chargé de faire remonter les problématiques de terrain
3	Informers les gestionnaires via un courrier ou des journées d'informations (collectivités, inspecteurs de l'éducation nationale, médecins et puéricultrices de la PMI, etc.)
4	Former les acteurs du dispositif (les assistants de prévention de l'éducation nationale (ADP), les agents de la PMI, les collectivités, etc.)
5	Recenser les entreprises locales homologuées pour effectuer les mesures
6	Créer et diffuser d'un guide « péi »
7	Faire l'évaluation régulière de la mise en place de la surveillance QAI pour réguler les actions
8	Analyser le retour de la surveillance QAI pour faire un retour d'expériences
9	Capitaliser sur les acquis

MOYENS

Budget prévisionnel :

- Elaboration et diffusion d'un guide « péi » : 2 000 €.
- Logistique réunion d'information : 5 000 €.

Financement : DEAL et ARS

Moyens humains	Moyens techniques
DEAL : 0,1 ETP Rectorat : 0,3 ETP ATMO Réunion : participation active du CEI et du chargé de communication	Logistique de réunions, impression d'un guide de bonne pratique (guide « péi »)

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Coordonner les actions et faire circuler une information cohérente et partagée.
- Créer de la cohésion entre les acteurs du dispositif.
- Développer les connaissances sur la qualité de l'air intérieur dans les établissements visés par la réglementation.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions (COPIL, référents des réseaux) • Diffusion du guide « péi » • Nombre d'outils créés 	<ul style="list-style-type: none"> • % des ERP ayant réalisé un diagnostic • Nombre de mesures QAI • Nombre d'actions de partenariat et mutualisation

EVALUER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU DES CONSEILLERS MÉDICAUX ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR (CMEI) ET HABITAT SANTÉ (CHS)

Porteur(s) de l'action : ARS (service santé environnement)

Partenaire(s) associé(s) : Région ; Département ; ATMO Réunion ; acteurs de la LHI ; Bailleurs sociaux ; ANAH ; DEAL ; CIRE OI ; Mutuelles ; CGSS ; médecins prescripteurs

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : Personnes atteintes de pathologies pulmonaires, personnes âgées, enfants et femmes enceintes

Lien(s) avec le PNSE 3 : Mettre en œuvre le plan de qualité de l'air intérieur (action n°49)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : PRSE2 (mesure 2.2.4)

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** caractériser et améliorer la qualité de l'air intérieur.
- **Objectifs transversaux :**
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - agir sur les risques émergents, notamment ceux liés à l'utilisation de pesticides,
 - promouvoir les dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel :** accompagner et valoriser les bonnes pratiques.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

L'air intérieur constitue un axe fort de progrès en santé environnement. De nombreuses substances et agents sont présents dans nos environnements intérieurs. Ils proviennent d'origines diverses et certains sont cancérigènes.

Les troubles de santé potentiellement associés à une mauvaise qualité de l'air intérieur sont nombreux et variés, et comprennent notamment les pathologies du système respiratoire (rhinites, bronchites).

L'asthme à La Réunion est caractérisé par une nette surmortalité, des prévalences proches du double de celles observées en métropole et un sur-recours aux soins hospitaliers. Ce qui fait de cette pathologie un réel problème de santé publique.

Afin d'accompagner les personnes vulnérables, la mise en œuvre du PRSE2 a permis l'embauche de deux conseillers médicaux en environnement intérieur en 2017. Ces conseillers ont vocation à intervenir sur prescription médicale pour mener des actions de prévention de la pollution de l'air intérieur, consistant à identifier les diverses sources d'allergènes et de polluants au domicile de personnes souffrant de maladies respiratoires ou allergiques. L'objectif étant d'assurer la cohérence et la continuité entre la consultation en milieu hospitalier et le diagnostic effectué au domicile du patient, pour adapter les conseils d'éviction aux allergènes.

Ces conseillers, l'un affecté au centre hospitalier du Sud, l'autre employé par ATMO Réunion, travaillent essentiellement avec la profession des pneumologues. L'ouverture du dispositif à d'autres professionnels de santé a été initiée en 2017 (allergologues, médecins généralistes et pédiatres).

Au niveau national, l'intervention des CEI auprès des personnes atteintes de pathologies liées ou susceptibles d'être aggravées par la qualité de l'air intérieur fait l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un programme hospitalier de recherche clinique (PHRC).

Dans notre région où la prévalence de l'asthme et des maladies respiratoires est importante, l'accompagnement des personnes vulnérables est indispensable, tout comme la transmission des bonnes pratiques et des gestes simples garantissant une meilleure qualité de l'air intérieur.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action a pour but d'évaluer à long terme le dispositif CMEI/CHS (nombre de visites annuelles, enquête de satisfaction, etc.) et le nombre potentiel de cibles, en lien avec l'évaluation réalisée au niveau national.

Cette action vise à faire connaître le dispositif aux prescripteurs potentiels afin d'élargir les publics cibles (personnes âgées, enfants et femmes enceintes) et de pérenniser le financement de ce dispositif. La formation des partenaires aux bonnes pratiques, afin de limiter le risque de maladies liées à la qualité de l'air intérieur, est prévue.

Il s'agit de capitaliser sur les acquis et de les valoriser dans le réseau technique défini dans l'action 2.4.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

• **Durée de l'action** : tout au long du PRSE3.

• **Étapes de mise en œuvre proposées** :

Action	Descriptif de l'action
1	Évaluer annuellement le dispositif CMEI/CHS (nombre de visites annuelles, enquête de satisfaction, ...)
2	Diagnostiquer les besoins en fonction du champ d'intervention souhaité
3	Évaluer le nombre potentiel de cibles
4	Informar sur l'existence du dispositif CMEI/CHS
5	Former les partenaires sur les bonnes pratiques
6	Développer de nouveaux partenariats (PMI, ...) pour faire un état des lieux des besoins
7	Augmenter le nombre de CMEI/CHS
8	Capitaliser les acquis et les valoriser dans le réseau technique sur la QAI

MOYENS

Budget prévisionnel :

- Embauche d'un CMEI/CHS : 60 000 €/an.
- Autres besoins en fonction des résultats de l'évaluation.

Financement : ARS – autres source de financement à identifier : les mutuelles, la CAF, Le Conseil Départemental (PMI) en fonction du public cible, CGSS

Moyens humains	Moyens techniques
2 CMEI/CHS	

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Augmenter le nombre de visite à domicile,
- Étendre les visites sur différents publics,
- Pérenniser le dispositif,
- Développer le réseau pour intervenir en prévention.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites réalisées • Production d'une évaluation du dispositif 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de CMEI/CHS à l'horizon 2021 • Nombre de personnes informées et formées • Nombre de public cible type visité

PROMOUVOIR LES EXPÉRIENCES ET INITIATIVES LIÉES À L'AGRICULTURE URBAINE ET PÉRI-URBAINE

Porteur(s) de l'action : DEAL

Partenaire(s) associé(s) : Associations ; CAUE (Envirobât) ; AREC ; Communes ; bailleurs ; GAB ; DAAF ; Qualitropic ; IREPS ; ARS ; ADEME ; AGORAH ; DJSCS et Sous-préfet de la cohésion sociale ; Groupement pour la Conservation de l'Environnement et l'Insertion Professionnelle (GCEIP)

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : Ensemble des acteurs de l'agriculture urbaine : particuliers, associatifs, institutionnels, élus, services techniques des collectivités, chercheurs et universitaires, entrepreneurs et opérateurs privés, bailleurs sociaux, professionnels du secteur

Lien(s) avec le PNSE 3 : Santé et biodiversité de manière indirecte (actions n°88 et 89)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : EcoQuartiers, Agenda 21 locaux, AEU2, EcoPLU, Ecocité, livre blanc pour la ville durable réunionnaise

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** développer un urbanisme et une architecture favorables à la santé en milieu tropical.
- **Objectifs transversaux :**
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - agir sur les risques émergents, notamment ceux liés à l'utilisation de pesticides,
 - promouvoir les dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel :** mieux intégrer les enjeux de santé environnementale dans les projets d'aménagement.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

Dans un monde de plus en plus urbanisé et devant faire face à des pénuries alimentaires, l'agriculture urbaine s'impose comme l'une des solutions à ces problèmes. Cette forme d'agriculture en ville rencontre un succès grandissant sous toutes ces formes : de la jardinière au jardin d'insertion, en passant par les jardins partagés, etc.

Les villes réunionnaises voient se développer des expériences de jardins collectifs, notamment dans le cadre de la politique de la ville et des logements sociaux. De nombreuses initiatives locales, portées par des communes, des bailleurs ou des associations sont engagées, encouragées par le dynamisme de ces pratiques au niveau national et international.

Ces jardins d'un nouveau type poursuivent des objectifs sociaux, économiques, écologiques, culturels et participatifs, et permettent une nouvelle forme d'appropriation du territoire, impliquant les habitants dans la réalisation de villes plus durables et dans l'écriture de nouveaux paysages urbains.

Circuits courts, développement de la nature en ville et de la biodiversité, créateur de lien social, contribution à un mode de vie actif, reconquête des espaces résiduels dans les opérations de logements, sont autant de bénéfices apportées par ces initiatives pour la santé et l'environnement.

Toutefois, l'agriculture urbaine comporte des risques sanitaires et environnementaux : utilisation potentielle de terre et d'eau

contaminées, mauvaises odeurs, pollution sonore, usage inapproprié de pesticides et d'engrais organiques bruts qui peuvent se déverser dans les sources d'eau – toutes ces questions qui requièrent une attention particulière.

En plein essor à La Réunion, les initiatives d'agriculture urbaine ne sont actuellement pas structurées, peu connues et manquent de visibilité sur les possibilités de financement régionales, nationales et européennes.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à structurer les initiatives et expériences locales d'agriculture urbaine et péri-urbaine et leur proposant un temps d'échange et des outils. Par exemple, l'animation d'un réseau

par une association pourra être envisagée, l'organisation de rencontres et de visites croisées, le partage des méthodologies utilisées localement et des clés de réussite des projets.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

• **Durée de l'action** : tout au long du PRSE3.

• **Étapes de mise en œuvre proposées** :

Action	Descriptif de l'action
1	Identifier l'animateur du réseau (vers une fédération régionale des Jardins Familiaux et Collectifs ?)
2	Organiser un colloque à La Réunion avec l'ensemble des acteurs locaux afin d'échanger autour des retours d'expériences métropolitains de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (http://www.jardins-familiaux.asso.fr/histoire.html)
3	Mettre en place un centre de ressources /plateforme d'échanges pour faire connaître et valoriser les bonnes pratiques. Mutualiser les bases de données existantes
4	Faire un inventaire des méthodologies utilisées localement / disponibles ailleurs
5	Collecter les informations (nombre de jardins, de personnes impliquées, de communes, de pratiques, etc.)
6	Organiser des rencontres mutuelles des acteurs / visites croisées pour partager les retours d'expériences en matière de concertation, de participation citoyenne, et des outils nécessaires
7	Sensibiliser les porteurs de projet à la SE (danger de l'usage des pesticides, intérêts des fruits et légumes, etc.)
8	Promouvoir une culture commune sur la « Nature en ville » : sensibiliser les agents de l'État et des collectivités locales aux enjeux et outils permettant d'appréhender et de porter ces politiques, à toutes les échelles du projet

MOYENS

Budget prévisionnel : non estimé

Financement : ARS, DEAL, Appel à projet associatif, Plan ville durable

Moyens humains	Moyens techniques
Un animateur (associatif ou institutionnel)	Centre de ressources ou plateforme d'échanges à créer

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Partager les connaissances et les pratiques locales,
- Création d'un réseau de référents régional,
- Développer les jardins partagés à La Réunion et pérenniser les jardins créés,
- Améliorer la connaissance (outil d'observation de la nature en milieu urbain via SIG),
- Favoriser le développement des espaces de nature de proximité dans la commande publique, dans les cahiers de prescriptions architecturales et paysagères, cahier de cession de terrain
- Favoriser les partenariats entre collectivités et associations pour la gestion des jardins partagés,
- Favoriser la participation des citoyens aux projets urbains.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de l'animateur de réseau • Mise en place d'une plateforme d'échange • Nombre de réunions du réseau/formations 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires • Nombre de personnes impliquées • Nombre d'utilisateurs du centre de ressources/ plateforme d'échanges • Evolution du nombre de jardins partagés dans les opérations de logements sociaux • Nombre de participants aux réunions du réseau/formations • Traduction à terme de la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification (espaces biodiversité dans les zonages et règlement PLU, plan de végétalisation des parcelles publiques et privées, etc.)

DÉVELOPPER DES FORMATIONS SANTÉ, ENVIRONNEMENT ET URBA- NISME POUR LES TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS ET AUTRES ACTEURS

Porteur(s) de l'action : DEAL (service aménagement et construction durable)

Partenaire(s) associé(s) : ARS ; CAUE ; ADEME ; CNFPT ; Collectivités ; école d'architecture ; bureaux d'études ; Université de La Réunion ; ATMO Réunion

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : Etudiants en formation initiale, techniciens des collectivités (formation continue), bailleurs et aménageurs, bureaux d'études

Lien(s) avec le PNSE 3 : Développer des outils à l'usage de l'ensemble des intervenants permettant d'intégrer, dans les projets d'aménagement et les documents de planification, la santé par une approche globale de l'ensemble de ses déterminants (économiques, environnementaux et sociaux) (actions n°98) - développer la diffusion de l'information visant à favoriser la prise en compte de la qualité de l'air et de ses impacts sanitaires, notamment sur les personnes vulnérables (jeunes enfants...), dans les projets d'aménagement et d'urbanisme (installation de crèches, écoles à proximité d'axes à fort trafic routier) (action 99)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : sans objet

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** développer un urbanisme et une architecture favorables à la santé en milieu tropical.
- **Objectifs transversaux :**
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - agir sur les risques émergents, notamment ceux liés à l'utilisation de pesticides,
 - promouvoir les dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel :** partager les connaissances et sensibiliser les décideurs sur le volet santé environnement en matière d'impact des choix urbanistiques.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

Une approche transversale entre les différents acteurs en charge de l'aménagement du territoire et de la santé est nécessaire, mais reste actuellement très peu développée.

Or, les récentes évolutions réglementaires, notamment relatives à l'obligation de réaliser des évaluations environnementales pour toute politique, planification ou projet nouveau (soumises à avis de l'autorité environnementale), constituent un contexte dynamique et favorable pour la promotion d'une culture partagée intégrant la santé et l'environnement, dont la biodiversité, aux choix d'urbanisme.

Le concept de l'urbanisme favorable à la santé est un enjeu majeur à La Réunion, île au contexte géomorphologique très contraint, soumis aux aléas naturels, qui doit par ailleurs, faire face à une pression démographique forte et durable.

Les thématiques de l'aménagement urbain qui présentent des enjeux sanitaires et qui nécessitent une concertation et une mobilisation des acteurs sont multiples : la qualité de l'environnement sonore, l'amélioration de la qualité et de la gestion des eaux, la préservation de la biodiversité et du paysage, la gestion des risques liés aux champs électromagnétiques et au radon, la promotion des comportements

de vie sains (incitation à l'activité physique via le sport et la détente pour tous), la pollution lumineuse nocturne, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique, etc.

Les villes et les intercommunalités sont légitimes à agir dans tous les champs de la santé environnementale, dès lors qu'ils touchent à la vie quotidienne et à la qualité de vie des habitants.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de faire prendre conscience aux différents acteurs de l'impact des projets d'aménagement du territoire sur la santé des habitants, une action de formation Santé, Environnement et Urbanisme est proposée aux élus et techniciens de collectivités. Un premier état des lieux des formations dispensées doit être réalisé.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

• **Durée de l'action** : tout au long du PRSE3.

• **Étapes de mise en œuvre proposées** :

Action	Descriptif de l'action
1	Réaliser un état des lieux des formations proposées en santé environnement au niveau national
2	Décliner ces formations au niveau local en prenant en compte problématiques réunionnaises (ventilation, QAI, volcan...)
3	Appliquer le référentiel de formation révisé : diplôme adapté en milieu tropical
4	Faire un inventaire des méthodologies utilisées localement / disponibles ailleurs
5	Mettre en place une formation de formateurs

MOYENS

Budget prévisionnel : 8 à 10 k€/session de formation

Financement : ARS, DEAL, Appel à projet associatif, Plan ville durable

Moyens humains	Moyens techniques
Référents / Pilotes Formateurs Experts	Logistique de formations Matériel pédagogique adapté

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Disposer d'un réseau de techniciens compétents et formés en santé / urbanisme / architecture

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations locales organisées • Nombre de personnes formées en formation initiale et continue 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projet ayant mis à contribution une ou des personnes formées en SE

RÉALISER UNE CAMPAGNE DE MESURE DES PESTICIDES DANS L'AIR À PROXIMITÉ DES ZONES D'HABITAT ET D'ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) SENSIBLES, SITUÉS À CÔTÉ DE ZONES D'ÉPANDAGES

Porteur(s) de l'action : ATMO Réunion

Partenaire(s) associé(s) : DAAF ; chambre d'agriculture ; DEAL ; ARS ; collectivités concernées ; rectorat (si écoles concernées) ; CIRE ; Région

Territoire concerné : Zones agricoles et jardins, espaces verts et infrastructures de la Réunion

Public(s) concerné(s) : Tout public et public sensible

Lien(s) avec le PNSE 3 : Définir une liste socle de pesticides à mesurer dans l'air, formaliser un protocole de surveillance des pesticides dans l'air et lancer une campagne exploratoire de mesures des pesticides dans l'air extérieur (action n°29)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Programme régional de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA) (action 11) ; PNSQA ; plan Ecophyto2

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** prévenir les pathologies liées à l'air.
- **Objectifs transversaux :**
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - agir sur les risques émergents, notamment ceux liés à l'utilisation de pesticides.
- **Objectif opérationnel :** améliorer les connaissances sur les polluants atmosphériques locaux.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

À l'heure actuelle, aucune donnée relative à la concentration de pesticides dans l'air n'est disponible à la Réunion ; polluant qui ne fait pas encore l'objet d'une surveillance réglementaire réalisée par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA).

Pourtant, notre situation insulaire en milieu tropical implique une production végétale très diversifiée et une pression parasitaire forte, qui rend nécessaire l'usage de pesticides. Peu de solutions alternatives à l'usage des pesticides à la Réunion sont disponibles.

Or les problèmes de santé associés aux pesticides sont variés : les effets aigus des pesticides sont assez connus (brûlures chimiques, lésions cutanées, troubles digestifs et respiratoires, effets neurologiques) et sur le long terme, la toxicité chronique est de plus en plus documentée (certains composés classés comme probablement cancérigène pour l'homme, voir cancérigène certain – classe 1). Une part des produits phytosanitaires appliqués sur les cultures se retrouve dans l'air par dérive ou volatilisation.

Au niveau national, le ministère de l'environnement va prochainement réaliser une campagne exploratoire de mesures de pesticides dans l'air en suivant un protocole de surveillance

harmonisé (action 29 du PNSE 3). 2 sites par anciennes régions feront l'objet de cette surveillance en 2018 sur la base d'une liste socle de pesticides (suite à l'avis de l'ANSES du 25/08/17) ; les régions ultramarines sont intégrées à cette démarche avec un unique site.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En déclinaison de l'action nationale du PNSE, la surveillance des pesticides dans l'air sera réalisée par ATMO Réunion sur un site en 2018 conformément au protocole national harmonisé élaboré par le LCSQA. Il convient d'adapter cette action nationale au contexte régional en définissant, de manière partagée, une liste de substances d'intérêt local, la localisation et le nombre de sites vis-à-vis des enjeux.

L'opportunité de la poursuite de la surveillance des pesticides dans l'air suite à la campagne exploratoire sera évaluée.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

• **Durée de l'action :** 2018 (action nationale) et reconduction suivant conclusion de la première campagne

• **Étapes de mise en œuvre proposées :**

Action	Descriptif de l'action
1	Créer un comité de pilotage et définir une stratégie de surveillance partagée
2	Adapter la liste des substances actives suivies au contexte local si nécessaire
3	Mettre en place un ou plusieurs sites de mesures mobiles suivant les critères définis par le comité de pilotage (ex : mesures à proximité des parcelles et en période de traitement ou suivi à proximité des établissements sensibles, etc.)
4	Faire le bilan de la campagne exploratoire et diffuser les résultats
5	Après la campagne exploratoire nationale, évaluer l'intérêt de poursuivre la surveillance à La Réunion

MOYENS

Budget prévisionnel :

- Fonctionnement : 8 000 €/site
- Équipement : 9 660 €

Financement : MTES et conseil régional pour la campagne exploratoire

Si poursuite de la campagne ou ajout de substances ou de sites à surveiller :
Conseil régional, ARS, DEAL, DAAF, Chambre d'agriculture, collectivités

Moyens humains	Moyens techniques
Un technicien	1 préleveur Analyses en laboratoire

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Déterminer la nature et les niveaux de concentration de pesticides auxquels sont exposées les populations à proximité des zones agricoles.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de campagnes réalisées/sites surveillés, • Diffusion des résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de substances actives quantifiées.

CARTOGRAPHIER LA QUALITÉ DE L'AIR AUX ABORDS DES PRINCIPAUX AXES ROUTIERS URBAINS

Porteur(s) de l'action : ATMO Réunion

Partenaire(s) associé(s) : ARS ; DEAL ; Région ; Département ; communes ; gestionnaires d'infrastructures de transport

Territoire concerné : Zones urbaines denses traversées par des axes routiers à fort trafic

Public(s) concerné(s) : Tout public

Lien(s) avec le PNSE 3 : Diffusion de l'information visant à favoriser la prise en compte de la qualité de l'air dans les projets d'aménagement et d'urbanisme (action 99) ; Cartographier la qualité de l'air des zones sensibles (action 42)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Programme régional de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA) (actions 4, 15, 19a, 19c et 39) ; Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** prévenir les pathologies liées à l'air.
- **Objectifs transversaux :**
 - promouvoir des dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales
- **Objectif opérationnel :** améliorer les connaissances sur les polluants atmosphériques locaux.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

En juin 2012, le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les gaz d'échappement des moteurs comme cancérigènes certains (Groupe 1) pour l'homme, ainsi que la pollution atmosphérique et les particules de l'air extérieur en 2013. La réduction des émissions industrielles ou des véhicules a permis d'améliorer fortement la situation pour les métaux lourds et les oxydes de soufre.

En revanche, les concentrations dans l'air des oxydes d'azote peuvent encore être élevées dans certaines zones, notamment aux abords des axes routiers (le trafic étant la première source d'émission des oxydes d'azote). La pollution aux particules reste une problématique importante tant à l'échelle globale que locale, mais aussi de manière chronique ou lors des pics de pollution.

En termes de pathologies, la prévalence de l'asthme et des maladies respiratoires à la Réunion est deux fois plus élevée qu'en métropole.

Mise à part les données des stations fixes de surveillance de la qualité de l'air des principaux axes routiers, collectées par ATMO Réunion, nous ne disposons pas de données régionales, spatialisées, relatives aux émissions dues au trafic routier, ni de données relatives à l'exposition de la population dans les zones dites sensibles (forte densité de population, fort trafic, topographie et météorologie singulières,

pic de pollution). Or, l'amélioration des connaissances est un préambule avant toute proposition d'action pour réduire les émissions ou limiter les expositions. Disposer de cartographies objectives de la qualité de l'air contribue à orienter, si nécessaire, aussi bien l'effort d'atténuation des émissions atmosphériques que l'urbanisation à des fins de protection des populations, notamment les plus vulnérables. Ces données permettront d'alimenter les porter à connaissance de l'État dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme.

La réalisation de cartes stratégiques Air nécessite l'élaboration d'inventaires adaptés à fines échelles et l'utilisation de modèle de dispersion. Ces cartes sont déjà réalisées dans certaines agglomérations métropolitaines.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une ou plusieurs cartes de concentrations en dioxyde d'azote et/ou en particules (PM10) des abords des axes de circulation sensibles, pour évaluer la qualité de l'air et l'exposition de la population dans ces zones.

L'amélioration des connaissances relatives aux émissions atmosphériques du trafic routier demande d'affiner les inventaires disponibles pour modéliser localement la dispersion des émissions.

Un calage avec les données de concentration dans l'air collectées via les stations fixes trafic pourra être réalisé.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

• **Durée de l'action** : tout au long du PRSE3.

• **Étapes de mise en œuvre proposées** :

Action	Descriptif de l'action
1	Constituer un groupe de travail pour définir la stratégie : collecte des données (lien avec les cartes bruit), choix des zones sensibles, choix des polluants modélisés (définition de critères de priorisation des zones: nombre de véhicules/jour, densité de population/enclavement),
2	Réaliser l'inventaire des émissions polluantes dans les zones identifiées et réaliser un cadastre de la zone
3	Modéliser la dispersion des émissions de polluants dans l'air du au trafic
4	Réaliser la cartographie,
5	Diffuser les résultats via les sites internet disponibles
6	Contribuer aux porter à connaissance de l'Etat

MOYENS

Budget prévisionnel : 75 000 €/carte estimé

Financement : DEAL, ARS, Conseil Régional, EPCI, Gestionnaires des routes (Région / Département)

Moyens humains	Moyens techniques
Un inventariste/modélisateur (0,75 ETP)	Logiciel de modélisation

INDICATEURS

Objectifs visés :

• Orienter les politiques publiques en apportant aux collectivités des éléments d'aide à la décision notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cartographies réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • % de population concernée par les zones à risque dont le niveau d'exposition a été simulé, • Nombre de porter à connaissance de l'État ayant transmis ces éléments dans le cadre de l'élaboration/révision des documents d'urbanisme.

SENSIBILISER LES ACTEURS PUBLICS ET PROFESSIONNELS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Porteur(s) de l'action : ATMO Réunion

Partenaire(s) associé(s) : ARS ; DEAL ; Région ; DAAF ; communes ; chambre de commerce et de l'industrie ; chambre d'agriculture ; CMA ; ADEME

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : Tout public, différentes cibles

Lien(s) avec le PNSE 3 : Diffusion de l'information visant à favoriser la prise en compte de la qualité de l'air dans les projets d'aménagement et d'urbanisme (action 99)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Programme régional de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA) (actions 29 et 32)

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** prévenir les pathologies liées à l'air.
- **Objectifs transversaux :**
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - Agir sur les risques émergents, notamment ceux liés à l'utilisation des pesticides,
 - Promouvoir des dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel :** informer et sensibiliser sur la qualité de l'air extérieur.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

Les publications de l'OMS et de Santé publique France sur le nombre de morts prématurées ainsi que les coûts de santé liés à l'exposition de la population à la pollution de l'air montrent que l'enjeu sanitaire est réel. La mortalité attribuable à la pollution atmosphérique la situerait comme 3^{ème} cause en France, légèrement moins importante que les décès attribuables à la consommation d'alcool.

À La Réunion, le taux de prévalence de l'asthme chez l'enfant est deux fois supérieur à celui de la métropole. Toutefois, les parties prenantes (collectivités, industriels, agriculteurs, artisans, etc.) pouvant agir sur la réduction des émissions sont peu informés des enjeux de la qualité de l'air.

Il y a donc un intérêt évident à promouvoir la prise en compte de la qualité de l'air dans toutes les réflexions territoriales pour préserver la santé. La garantie d'une bonne qualité de l'air est l'affaire de tous et de tous les secteurs d'activité. Des actions spécifiques et bien ciblées peuvent être mises en œuvre par chaque acteur du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Des actions de communication ciblées seront réalisées comme la réalisation de plaquettes à destination des différents acteurs concernés :

- **Volcan :** action pour une meilleure sensibilisation des personnes asthmatiques qui se rendent au volcan en période d'éruption

- **Secteur BTP :** promouvoir les bonnes pratiques en matière de limitation des émissions de poussières sur les chantiers cible : organisations professionnelles (FRBTP, médecine du travail, CGSS),

- **Secteur agricole :** promouvoir les bonnes pratiques agricoles sur la qualité de l'air (pesticides, particules, ammoniac, etc.) afin d'orienter les choix en matière de modification de pratiques cibles : les agriculteurs et/ou jardiniers

- **Secteur automobile :** promouvoir l'entretien des véhicules pour la qualité de l'air cibles : Auto-écoles, contrôles techniques, monteurs de pneus, sécurité routière, police, gestionnaires des panneaux à message variable des RN

- **Gestion des déchets :** rappeler l'interdiction du brûlage des déchets verts : EPCI (calendrier des collectes)

- **Collectivités :** organiser des journées d'information sur la qualité de l'air à l'attention des collectivités (type JNQA), amplifier les actions de sensibilisation des élus et collectivités territoriales et animer un réseau de partenaires pour une meilleure mobilisation,

- **Qualité de l'air intérieur** : PMI, pneumologues et allergologues, grand public etc.

L'action vise à expliquer, sensibiliser, former et contextualiser les enjeux de la qualité de l'air avec les acteurs pour aller au-delà des données sur la pollution de l'air et permettre un changement de comportement. L'objectif sera d'apporter une communication interactive accessible à différents publics, innovante et positive.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- **Durée de l'action** : tout au long du PRSE3.

- **Étapes de mise en œuvre proposées** :

Action	Descriptif de l'action
1	Quel que soit le secteur visé, réunir un groupe projet avec les acteurs clés du secteur,
2	Réaliser une première revue des documents de communication existants (cf. guide ADEME sur le secteur BTP et le brûlage de déchets verts),
3	Rédiger et ajuster les documents au contexte réunionnais
4	Partager les documents avec un groupe de travail réunissant les cibles visées devra être réalisé,
5	Réaliser des journées de sensibilisation
6	Évaluer les actions de communication.

MOYENS

Budget prévisionnel : 30 000 € estimé

Financement : DEAL, ARS, Conseil Régional, EPCI

Moyens humains	Moyens techniques
Agent communication	Réalisation de plaquettes et/ou flyers

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Sensibilisation des acteurs sur l'impact de leurs activités et pratiques sur la qualité de l'air.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaquettes distribuées, • Nombre d'acteurs mobilisés, • Nombre de collectivités sensibilisées. 	<ul style="list-style-type: none"> • % de population concernée par les zones à risque dont le niveau d'exposition a été simulé, • Nombre de porter à connaissance de l'État ayant transmis ces éléments dans le cadre de l'élaboration/révision des documents d'urbanisme.

AMÉLIORER LE MODE D'IDENTIFICATION, DE GÉOLOCALISATION ET DE CARACTÉRISATION DES DÉPÔTS SAUVAGES

Porteur(s) de l'action : AGORAH et région

Partenaire(s) associé(s) : ARS ; ONF ; la Poste ; agents des communes ; Parc National ; chambre d'agriculture ; ADEME ; Université

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : Tout public

Lien(s) avec le PNSE 3 : Elaborer et mettre en œuvre des stratégies intersectorielles locales de lutte contre les vecteurs de maladies transmissibles (actions n° 27)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et notamment le plan de l'économie circulaire, démarche du service Lutte anti- vectorielle (LAV) de l'ARS-OI

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** améliorer la lutte contre les dépôts sauvages.
- **Objectifs transversaux :**
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - Promouvoir des dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel :** mobiliser les parties prenantes pour réduire durablement le nombre de dépôts sauvages.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

Une étude dressant un « état des lieux des dépôts sauvages à La Réunion » a été réalisée en 2016 par l'AGORAH. Les statistiques présentées dans cette étude ont pu être réalisées grâce à l'exploitation de la base de données du service anti-vectoriel de l'ARS.

Cet état des lieux, non exhaustif, identifie 1920 dépôts sauvages, recensés sur une période de 5 ans. Un recueil de préconisations est proposé, visant à prévenir, réduire et maîtriser les dépôts sauvages, sur la base de retours d'expériences extraterritoriaux, d'échanges partenariaux ayant eu lieu dans le cadre de cette étude, et de constats relatifs à l'inventaire des dépôts sauvages.

Cette étude montre que l'ensemble du territoire réunionnais est impacté par des dépôts sauvages. Toutefois, des difficultés dans le recensement de ces dépôts sont mises en avant, l'identification des sites se faisant principalement sur les zones urbaines et les centres-villes.

Par ailleurs, le site internet (bandcochon.re), créé en 2011, permet à chaque citoyen de mettre en ligne les dépôts sauvages du territoire avec géolocalisation et photos à l'appui. Il identifie, en date du 18 mars 2015, 15 160 sites dont 5 350 nettoyés. En 2017, le nombre est de 10 302 dépôts dénoncés par la population sur le site.

Afin d'identifier les zones de dépôts sauvages, dans ou hors des zones urbaines, la constitution d'un outil commun de géolocalisation des dépôts est indispensable et permettra d'associer des partenaires nouveaux comme le monde rural et forestier (Chambre d'agriculture, l'ONF, l'IRT).

L'enjeu principal est l'élimination des dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire, dans les zones isolées ou en milieu urbain.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action a pour but d'une part d'améliorer la connaissance en s'appuyant sur des réseaux d'acteurs existants pour le repérage et le signalement des dépôts sauvages via une application en ligne accessible sur tablettes ou smartphones et, d'autre part, de faciliter l'accès à l'information aux structures en charge du traitement et de l'élimination (lien direct avec les collectivités). Elle doit permettre de mieux orienter les actions à mettre en œuvre.

Il conviendra de procéder à une analyse fine des besoins des partenaires, et de bien dissocier le travail qui pourra relever de la centralisation des données (qui pourrait se faire au niveau de l'observatoire réunionnais des déchets) et de leur diffusion via un portail (par exemple via la plateforme de données PEIGEO de l'AGORAH), de ce qui relèvera de la constitution de la base de données et qui engendrera le développement d'une application dédiée pour tablettes et/ou smartphones (et qui demandera plausiblement d'avoir recours à un prestataire).

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

• **Durée de l'action** : tout au long du PRSE3.

• **Étapes de mise en œuvre proposées** :

Action	Descriptif de l'action
1	Réunir les différents acteurs concernés pour l'élaboration du portail
2	Créer un portail pour les différents acteurs (professionnels, institutionnels) : les données seront transmises par les acteurs de terrain sillonnant le territoire (ONF, Parc National, etc.)
3	Analyser la faisabilité de partenariats avec des structures comme La Poste pour l'identification des dépôts dans les écarts (cf. retours d'expériences métropolitains)
4	Mettre en place de l'application et de ses fonctionnalités pour recueillir les données : localisation, type de déchets/ composition, volumes, photos, date, reconnaissance graphique, etc.
5	Lancer un programme d'études avec l'Université sur les « dépôts sauvages » et les comportements (identification perception socio-comportementale, etc.).

MOYENS

Budget prévisionnel : à définir : temps de travail AGORAH, prestation pour la création de l'application, achat de matériel type tablette pour les partenaires de terrain

Financement : ADEME ; État ; Région ; Université

Moyens humains	Moyens techniques
Équipe interne ou bureau d'étude, Agents de terrain de l'ONF, Parc Étudiants (stages, thèse)	Plateforme informatique (achat ou création) Supports informatiques (smartphone, tablettes, etc.)

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Disposer d'une information fiable sur les dépôts sauvages ;
- Mieux comprendre les mécanismes de création des dépôts sauvages ;
- Réduire durablement le nombre de dépôts sauvages.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs de l'outil (utilisateurs alimentant l'outil / utilisateurs utilisant les données de l'outil), • Nombre de « dépôts sauvages » enregistrés / identifiés / caractérisés, • Nombre d'études publiées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de dépôts sauvages, • Résultats des études (mécanismes comportementaux).

PROMOUVOIR LES DÉMARCHES ÉCO-CITOYENNES ET FAIRE ÉMERGER DES PROJETS PAR ET POUR LES HABITANTS (MOBILISATION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE)

Porteur(s) de l'action : ARS (service de lutte anti-vectorielle)

Partenaire(s) associé(s) : Education nationale, collectivité territoriale - à déterminer

Territoire concerné : Arrondissement Ouest

Public(s) concerné(s) : Tout public

Lien(s) avec le PNSE 3 : Elaborer et mettre en œuvre des stratégies intersectorielles locales de lutte contre les vecteurs de maladies transmissibles (actions n°27)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et notamment plan de l'économie circulaire, démarche du service Lutte anti-vectorielle (LAV) de l'ARS-OI

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** améliorer la lutte contre les dépôts sauvages.
- **Objectifs transversaux :**
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - Promouvoir des dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel :** mobiliser les parties prenantes pour réduire durablement le nombre de dépôts sauvages.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

À La Réunion, le risque d'arboviroses est régulier. Il n'existe ni vaccins totalement efficaces, ni médicaments contre ces maladies.

Des efforts constants sont donc cruciaux pour prévenir et lutter contre les menaces épidémiques.

Les services de lutte anti-vectorielle et leurs partenaires contribuent ainsi régulièrement à une large information du public, pour mieux faire connaître les risques et faire adopter les gestes permettant de limiter la prolifération des moustiques.

Malgré ces efforts, le constat subsiste qu'à l'échelle de certains quartiers ou habitations, les mêmes lacunes subsistent - qui en font des foyers récurrents de départ d'épidémies.

Garantir un environnement satisfaisant à l'échelle du domicile et du quartier peut difficilement reposer sur l'unique action de services techniques compétents. Une limite repose dans la capacité de coordonner ceux-ci et de repérer les difficultés ainsi que les leviers mobilisables parmi les habitants.

Susciter et contribuer à bâtir avec un quartier les projets nécessaires pour assurer un meilleur environnement gèreraient d'une efficacité accrue en la matière.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à développer un discours et des actions coordonnées destinés à renforcer la sensibilisation des populations, la prévention et la lutte communautaire dans un contexte de gestion intégrée (lutte contre les gîtes larvaires grâce à une meilleure gestion locale des déchets, de l'eau dans les jardins, etc.) à l'échelle d'un quartier.

Recevant des publics plus sensibles, mais également lieux de vie et d'apprentissage, les établissements d'enseignement pourront servir de lieux pilotes pour établir des échanges à l'échelle d'un quartier.

Après une première phase destinée à établir la faisabilité d'implantation à l'échelle de quartiers sélectionnés, cette action doit permettre de diffuser les enseignements tirés, notamment grâce aux contrats locaux de santé.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

• **Durée de l'action :** tout au long du PRSE3.

• **Étapes de mise en œuvre proposées :**

Action	Descriptif de l'action
1	Etablir et partager les méthodologies d'approche, un phasage des travaux Mobiliser les moyens correspondants
2	Repérer 2 collectivités et quartiers susceptibles d'accueillir un projet pilote. Echanger avec les responsables et services techniques des collectivités identifiées, obtenir leur accord et leur engagement pour la réussite des projets
3	Mettre en œuvre une phase d'observation destinée à établir la faisabilité des projets, notamment quant aux leviers et freins relatifs à leur mise en œuvre. Déterminer le(s) terrain(s) d'accueil le(s) plus propice à une implantation.
4	Mettre en place une implantation pilote, assurer son suivi notamment quant aux critères fédérateurs et transposables à d'autres quartiers
5	Tirer les leçons et évaluer la pertinence des efforts déployés au regard des résultats obtenus localement

MOYENS

Budget prévisionnel :

- A définir : temps de travail ARS, services des collectivités sollicités, partenaires pressentis ; compétences et expertises en sciences humaines (appui universitaire notamment)
- Hébergement d'un stage de master EHESP
- Moyens logistiques nécessaires à l'organisation des rencontres dans les écoles, les quartiers

Financement : ARS ; collectivités concernées

Moyens humains	Moyens techniques
Agents ARS (LAV) Agents des collectivités concernées Étudiant en stage de Master (EHESP)	A définir selon les conclusions de la phase de faisabilité des projets

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Disposer de deux terrains éligibles pour l'implantation de projets de quartiers ;
- Etablir et partager une méthodologie d'implantation de projets de quartiers ;
- Disposer d'éléments de référence relatifs à une gouvernance locale concernant les déterminants environnementaux favorables à la lutte antivectorielle.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse bibliographique relative au traitement local des inégalités de santé environnement à La Réunion • Nombre de projets de quartier envisagés 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des perceptions sur le risque vectoriel à l'échelle des quartiers de projet, • Évolution des indices larvaires observés dans les quartiers de projet

RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION SANTÉ ENVIRONNEMENT À LA RÉUNION

Porteur(s) de l'action : Secrétariat technique du PRSE (ARS, Région, DEAL)

Partenaire(s) associé(s) : ORS ; ARS ; DEAL ; CIRE ; INSEE ; AGORAH ; Région ; Département (DSP) ; OMS ; CROS ; Météo France ; Rectorat ; ATMO Réunion ; Chambre d'Agriculture ; DAAF ; DIECCTE ; Laboratoire Départemental d'analyse des Eaux et d'Hygiène du Milieu ; Laboratoire Vétérinaire Départemental ; Ensemble des acteurs détenteurs de données.

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : Décideurs, professionnels, acteurs locaux, grand public

Lien(s) avec le PNSE 3 : Utiliser les outils d'analyse des inégalités environnementales pour croiser des modèles d'exposition et des données populationnelles (actions n° 39)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : PER (Profil Environnemental Réunion) ; diagnostic santé PRS et CLS ; travaux existants portés par différents acteurs locaux sur des indicateurs SE : INSEE, CIRE, DEAL, ORS, ARS, DAAF, ATMO REUNION

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** améliorer les connaissances sur la santé environnement.
- **Objectifs transversaux :**
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - Promouvoir des dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel :** centraliser les informations en santé environnement.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

Afin de proposer puis d'établir des priorités de travail quant aux déterminants environnementaux de la santé, il est nécessaire de disposer d'un état des lieux susceptible d'identifier, de qualifier et autant que possible de quantifier les données essentielles liant santé et environnement à l'échelle réunionnaise. Ces mêmes repères doivent permettre, à termes, d'évaluer les effets des programmes et politiques publiques en matière de santé environnement.

En matière de connaissances, la mise en évidence des liens entre santé et environnement reste insuffisante à La Réunion :

- La définition d'indicateurs partagés entre partie-prenantes de la santé et de l'environnement reste à établir ;
- L'identification des différents producteurs de données touchant soit à la santé soit à l'environnement est rarement partagée d'un secteur vers l'autre ;
- Chaque acteur produit, dispose, exploite des informations sans nécessairement les consolider, les mettre en forme, les partager ou les exploiter au regard d'autres jeux de données existant (exemple : qualité des milieux (air, sol, eau) et pathologies à La Réunion, à des échelles allant du canton au département) ;
- Nombre de données ou informations sont inexploitées, égarées ou reconstruites faute d'une capitalisation ou d'une mise à disposition adéquats (ex : littérature grise et travaux universitaires / de recherche, études ad hoc commanditées par des collectivités, des administrations, données administratives issues du fonctionnement quotidien des services sous forme de rapport d'activités...);
- Certains pans clés de connaissance sont à identifier, à bâtir, à mettre à jour ou à diffuser pour nourrir une nécessaire rationalisation des programmes de prévention et dépistage ;

- La multiplicité des formats et des sources de production de données ne permet pas de croiser et de pondérer données environnementales et données de santé à l'échelle – pourtant réduite – du territoire réunionnais. Ainsi par exemple, le rapport FNORS 2014 sur les DOM évoque nombre de pathologies infectieuses sans pouvoir fournir d'analyse ou de pistes d'action quant à leur déterminisme environnementale local (qualité de l'eau, pratiques de l'hygiène, état de l'assainissement à l'échelle géographique concernée...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'état des lieux santé environnement permet de décrire, à instant, la situation régionale en santé environnementale, dans l'acception la plus large du terme, incluant, outre les dimensions sanitaire et environnementale, des composantes démographiques, sociales, économiques. L'état des lieux s'appuie sur la centralisation, l'analyse et le croisement des données disponibles sur :

- les principales caractéristiques locales (géologiques, démographiques, économiques...),
- les risques environnementaux et la qualité des milieux (air, eau et alimentation, sol, logement, et autres risques ...),

- les pathologies chroniques et aiguës en liens suspectés ou avérés avec des facteurs environnementaux.

Il doit mettre en avant les particularités régionales et les inégalités territoriales. Il facilite la définition des orientations prioritaires dans le cadre d'un diagnostic régional partagé en santé environnement. Il sert de support pour partager un diagnostic avec les personnes les plus directement concernées par la thématique afin de les inciter à s'engager dans une démarche de progrès.

Cette démarche d'état des lieux présuppose la réalisation d'un recensement précis des ressources d'observation en santé environnement afin d'identifier celles qui peuvent être mobilisées pour réaliser cet état des lieux.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- **Durée de l'action :** 2019 + temps de réalisation de l'étude et de sa diffusion
- **Étapes de mise en œuvre proposées :**

Action	Descriptif de l'action
1	Identifier les champs et indicateurs fondamentaux liant santé et environnement
2	Identifier les partenaires/moyens/gouvernance du projet
3	Définir la méthodologie de travail et de suivi pour collecter, valoriser, diffuser et mettre à jour les données
4	Choix des formats de présentation des données
5	Rédiger un cahier des charges et élaboration du calendrier de travail
6	Mettre en œuvre l'action
7	Rédiger les conclusions et valorisation de l'action

MOYENS

Budget prévisionnel : de 35 à 50 000 € selon outils et complexité

Financement : ARS, DEAL, Région, programmes d'investissement d'avenir (PIA) ?

Moyens humains	Moyens techniques
Référents et partenaires pilotage et animation informaticiens/géomaticiens	Logistique de réunions Outils supports selon méthodologie

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Rendre lisible la réalité du territoire en santé environnement (dimensions sanitaire et environnementale, ainsi que composantes démographiques, sociales, économiques) ;
- Caractériser les facteurs de risques environnementaux pour la santé (perturbateurs endocriniens, contaminants émergents, etc) au regard des maladies chroniques ;
- Disposer des informations en santé environnement et de leur représentation géographique permettant d'orienter, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les politiques publiques aux échelons territoriaux pertinents.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acteurs mobilisés • Nombre de réunions réalisées, • Nombre de sources d'informations mobilisées, • Nombre de thématiques traitées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des livrables / nombre de consultations, téléchargements, • Conventions passées, • Mise à jour annuelle des indicateurs santé environnement sélectionnés.

RÉALISER UN BAROMÈTRE SANTÉ ENVIRONNEMENT

Porteur(s) de l'action : Secrétariat technique du PRSE (ARS, Région, DEAL)

Partenaire(s) associé(s) : ORS ; ensemble des acteurs santé environnement

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : Réunionnais de 18 à 75 ans

Lien(s) avec le PNSE 3 : Sans objet

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Sans objet

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** améliorer les connaissances sur la santé environnement.
- **Objectifs transversaux :**
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - agir sur les risques émergents, notamment ceux liés à l'utilisation des pesticides,
 - promouvoir des dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel :** décrire les attitudes, opinions, connaissances et comportements de la population en santé environnement.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

La construction d'une culture en santé environnement avec les différentes parties prenantes, et notamment les réunionnais, est un axe prioritaire du PRSE3.

La thématique santé environnement est peu documentée localement.

À la différence de la quasi-totalité des régions métropolitaines, il n'y a pas d'informations synthétiques et régulièrement mises à jour décrivant les perceptions, connaissances ou les comportements des Réunionnais relatifs aux thèmes de santé environnement.

Afin de contribuer au diagnostic de la situation locale en santé-environnement et d'appréhender les contours de la culture de santé environnement de la population, un baromètre relatif à ces questions semble nécessaire, déclinant une recommandation portée dès le PNSE1, mais jamais mise en œuvre encore à La Réunion.

Ce baromètre contribuera à l'orientation des politiques de prévention, d'information et de formation destinées à la population.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le baromètre santé environnement permet de connaître les opinions, attitudes, connaissances et comportements de la population face aux risques environnementaux, aux diverses pollutions (air extérieur, air intérieur, sols, bruit), à la qualité

des eaux (consommation ou baignade), aux risques solaires, aux risques alimentaires, etc.

Les thématiques à aborder dans le baromètre doivent être en cohérence avec celles du PRSE.

Cet outil permet d'apprécier combien il peut exister de « réalités » sur ces sujets. En effet, les connaissances, les intérêts et les inquiétudes au regard des enjeux environnementaux ne sont pas forcément identiques pour les jeunes et les personnes plus âgées, les hommes et les femmes, les diplômés et ceux qui le sont moins, les habitants des zones urbaines et ceux des zones à dominante rurale.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

• **Durée de l'action** : 2019 + temps de réalisation de l'étude et de sa diffusion

• **Étapes de mise en œuvre proposées** :

Action	Descriptif de l'action
1	Initialisation : protocole, méthodologie
2	Identifier du périmètre et des sujets à traiter en cohérence avec les besoins des acteurs, les thèmes du PRSE3, le contexte local (eau, air, habitat insalubre, risques naturels, risques industriels, nuisances sonores, alimentation, déchets, déplacements, risque solaire,...)
3	Recueillir les données par un sondage via un institut de sondage, tout autre méthode adaptée,
4	Saisir des données collectées,
5	Analyser les données et rédaction,
6	Valoriser et diffuser les résultats (conférences de presse, site internet...).

MOYENS

Budget prévisionnel : de 100 à 200 000 € selon la méthodologie (échantillonnage, nombre de questions et de personnes interrogées) et l'institut de sondage.

Financement : ARS, DEAL, Région, Santé publique France

Moyens humains	Moyens techniques
COPIL (avec les partenaires) Opérateurs à identifier (conception, enquête, analyse...) Enquêteurs formés	Outils informatisés de recueil d'enquête (CATI) Outils statistiques pour l'analyse moyens ORS/CEREMA national

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Mettre en place une méthodologie reproductible en milieu tropical,
- Connaître les opinions et comportements de la population en santé environnement,
- Améliorer les connaissances et identifier les priorités pour orienter les actions et les stratégies,
- Disposer d'outils d'aide à la décision pour orienter les politiques locales et mieux communiquer vers la population.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acteurs mobilisés, • Nombre de personnes contactées, interrogées et nombre de refus d'enquête, • Nombre de questions, de thématiques traitées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'indicateurs reproductibles en milieu tropical, • Nombre d'outils d'aide à la décision utilisés, • Diffusion de l'étude : nombre de consultations.

ACTION 4.2

PROMOUVOIR LES INITIATIVES LOCALES EN SANTÉ ENVIRONNEMENT

Porteur(s) de l'action : Secrétariat technique du PRSE (ARS, Région, DEAL)

Partenaire(s) associé(s) : Partenaires du PRSE

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : Citoyens, associations, collectivités, institutions porteurs d'un projet en santé environnement, Mutualité de La Réunion ; DJSCS ; CROS

Lien(s) avec le PNSE 3 : Promouvoir les Initiatives Locales d'Actions en Santé Environnementale (ILASE) et autres actions en santé environnementale aux échelles communales et/ou intercommunales (action n°95), mettre en place dans les régions volontaires un appel à projets concerté DREAL/ARS/conseil régional afin de soutenir financièrement des initiatives locales en santé environnement (action n°96)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Agendas 21 locaux ; CLS ; PRU

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** sensibiliser, informer et communiquer sur la santé environnementale.
- **Objectifs transversaux :**
 - promouvoir des dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel :** valoriser les initiatives locales et citoyennes.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

La thématique santé-environnement est au cœur des préoccupations des citoyens. Les citoyens et leurs territoires en sont aussi les premiers acteurs. Une stratégie d'action équilibrée doit donc reposer également sur une dynamique dans les territoires, en mobilisant des outils diversifiés et des catégories d'acteurs complémentaires.

Toutes les politiques publiques peuvent avoir une influence sur la santé et le bien-être des populations de manière directe ou indirecte. Un certain nombre de programmes et

d'actions locaux, notamment dans les domaines de l'urbanisme, des transports et de la mobilité, de l'habitat, de l'agriculture, des déchets, de l'eau, de la biodiversité, de l'environnement, de l'accès aux services essentiels, portés par des villes et des agglomérations, peuvent avoir des effets en matière de santé environnement des populations : agenda 21, plan climat énergie territorial, plan local d'urbanisme, éco-quartiers, plan de réduction des pesticides pour l'agglomération, plan local de prévention risques et pollutions, commande publique durable, programme local de l'habitat, espaces naturels, etc.

Les villes et les intercommunalités sont légitimes à agir dans tous les champs de la santé environnementale, dès lors qu'ils touchent à la vie quotidienne et à la qualité de vie des habitants.

De même, il s'agit aujourd'hui de mobiliser autour des préoccupations de santé environnement les acteurs des territoires : collectivités territoriales, associations de protection de l'environnement, associations de malades, syndicats, entreprises, services et établissements publics de l'État.

Toutes ces actions n'auront de sens que si se crée à l'échelon local, comme à l'échelon national, une dynamique autour des thématiques de santé environnement. L'action des territoires doit servir d'exemple pour agir sur la réduction des expositions environnementales en tenant compte des priorités régionales de santé (réduction des inégalités territoriales). Pour accélérer cette dynamique, il est apparu opportun d'encourager la mise en place en régions d'appels à projets concertés en santé environnement afin de soutenir les initiatives locales dans ce domaine.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à proposer un appel à projet concerté chaque année pour soutenir financièrement les initiatives locales en matière de santé environnement, et les valoriser. Les actions innovantes, s'inscrivant dans les thématiques portées par le PRSE, seront privilégiées.

Le recensement des actions menées et soutenues par la Région, s'inscrivant dans le cadre du PRSE, pourra être réalisé.

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

• **Durée de l'action** : 2018 - 2021

• **Étapes de mise en œuvre proposées** :

Action	Descriptif de l'action
①	Élaborer un cahier des charges pour l'appel à projet
②	Lancer l'appel à projet
③	Valoriser les initiatives financées (organisation d'une journée, autres)
④	Recenser les initiatives portées par la région
⑤	Rechercher de nouveaux partenaires pour augmenter les possibilités de financement des initiatives

MOYENS

Budget prévisionnel : en 2018 : 52 000 €

Financement : ARS, DEAL, Région, DAAF, ADEME, autres (selon expression d'intérêt)

Moyens humains	Moyens techniques
Secrétariat technique Porteurs d'initiatives	Annonce de l'appel à projet dans les journaux

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Valoriser les initiatives locales,
- Impulser le déploiement de nouvelles initiatives.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'appels à projet réalisés, • Nombres d'initiatives financées, • Evolution du budget des appels à projet, • Nombre de financeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'initiatives locales

ACTION 4.3

RÉALISER ET METTRE À JOUR UN SITE INTERNET PRSE

Porteur(s) de l'action : Secrétariat technique du PRSE (ARS, Région, DEAL)

Partenaire(s) associé(s) : CCI ; Chambre d'Agriculture ; CMA ; ADEME ; partenaires du PRSE

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : Grand public, professionnel, acteurs institutionnels

Lien(s) avec le PNSE 3 : Faciliter l'information de l'ensemble des citoyens sur les thèmes liés à la santé environnementale, notamment via la création d'un méta-portail sur le PNSE et les PRSE (action n°107)

Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique : Site internet du Profil Environnemental de la Réunion ; sites internet DEAL, ARS-OI, Conseil Régional, DAAF

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** sensibiliser, informer et communiquer sur la santé environnementale.
- **Objectifs transversaux :**
 - promouvoir des dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel :** agir sur l'appropriation des enjeux de santé liés à l'environnement par les réunionnais, les décideurs et les professionnels.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

Les informations en santé et environnement sont diffuses, dispersées sur différents portails au niveau local (site internet ORAS, AGORAH, DEAL, ARS, etc.) et difficilement accessibles.

L'évaluation du PRSE2 a mis en évidence un manque de communication sur la mise en œuvre du plan, vers le public et même vers les institutions en charge du pilotage du plan. Communiquer, informer et sensibiliser autour des sujets liés à la santé et à l'environnement est une étape préalable indispensable à la fois pour mobiliser les acteurs autour de ces sujets et pour influencer notablement les comportements individuels et collectifs.

La centralisation des informations régionales en lien avec la santé et l'environnement est un enjeu majeur du PRSE3.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à centraliser l'information relative à la santé environnementale en région sur un site internet dédié.

L'objectif est de mettre à disposition du public et des partenaires les données collectées dans le cadre des actions du PRSE3.

Ces informations devront permettre de guider les acteurs, d'informer le grand public et d'encourager les initiatives de sensibilisation auprès d'un public ciblé (parents d'élèves, futurs parents, travailleurs sociaux, collectivités...).

CALENDRIER ET ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

• **Durée de l'action** : durée du plan

• **Étapes de mise en œuvre proposées** :

Action	Descriptif de l'action
1	Définir la charte éditoriale et la faire valider,
2	Définir les modalités de mise à jour,
3	Rédiger du contenu, formation pour la mise en ligne,
4	Comité éditorial chaque année (bilan de la fréquentation, mise à jour)
5	Faire connaître le site (conférence de presse...)

MOYENS

Budget prévisionnel : pas de budget nécessaire

Financement : sans objet

Moyens humains	Moyens techniques
0,3 ETP réparti entre les membres du secrétariat technique	Nom de domaine du ministère MTES maintenance au niveau national

INDICATEURS

Objectifs visés :

- Centraliser les actions en santé environnement,
- Informer toutes les parties prenantes de la mise en œuvre des actions du PRSE3.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Création du site PRSE, • Nombre d'informations mises en ligne par cible, • Nombre de mise à jour du site, 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la fréquentation du site, • Evolution du nombre de consultations et de téléchargement des documents, • Satisfaction des usagers mesurées par des enquêtes.

METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE RECONNAISSANCE ET DE VALORISATION DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DE JEUNES PUBLICS MENANT DES ACTIONS EN SANTÉ ENVIRONNEMENT (MODE CHANTIER)

Porteur(s) de l'action : Mode collaboratif

Partenaire(s) associé(s) : Tous les partenaires PRSE

Territoire concerné : La Réunion

Public(s) concerné(s) : Jeunes publics

Lien(s) avec le PNSE 3 :

OBJECTIF ET FINALITÉ

- **Objectif stratégique :** protection et sensibilisation des jeunes publics.
- **Objectifs transversaux :**
 - protéger la santé des nouvelles générations,
 - promouvoir des dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.
- **Objectif opérationnel :** promouvoir les bonnes pratiques en santé environnement dans les établissements recevant de jeunes publics.

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX

Parce qu'ils sont plus sensibles encore à la qualité de leur environnement, les jeunes réunionnais doivent pouvoir trouver dans les établissements qu'ils fréquentent les meilleures conditions pour leur développement et leur épanouissement. Chaque année depuis 2006, 14 000 réunionnais voient le jour à La Réunion. Les moins de 25 ans représentent 40% de la population de l'île, contre 30% en métropole.

Éducation, reconnaissance sociale, insertion sur le marché du travail ne sont que quelques-uns des défis posés par cette démographie dynamique. Tous ou presque dépendent d'un environnement favorable et épanouissant pour les jeunes réunionnais, leur permettant de grandir dans de bonnes conditions.

Plus encore aux premiers stades de la vie en particulier, l'exposition à un environnement dégradé peut avoir des conséquences néfastes. Le chemin à parcourir en la matière à La Réunion reste conséquent.

Ainsi par exemple, près d'un élève de grande section de maternelle sur 7 est asthmatique, tandis que l'incidence des gastro-entérites aiguës est estimée à plus de deux fois supérieure à celle de métropole. Dans l'un et l'autre cas, les conséquences affectent directement la santé de l'enfant et son développement, mais également sa scolarisation tout en engendrant des coûts pour les familles et des besoins de prise en charge au-delà.

Moins bien caractérisés encore restent d'autres risques, comme ceux liés au soleil, aux perturbateurs endocriniens ou à la qualité de l'air pour les petits réunionnais.

C'est pourquoi lors de la démarche de construction du PRSE3, nombre de partenaires ont plaidé pour lancer des actions de prévention en santé environnement dans les établissements, garderies, crèches ou écoles, recevant les jeunes réunionnais.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En raison des nombreux acteurs et de la diversité des risques à prendre en compte, ce thème sera développé en mode "chantier" : il doit permettre de mobiliser les partenaires concernés, pour parvenir à proposer et mettre en œuvre les actions les plus à même de trouver une réalisation concrète et un bénéfice direct pour les jeunes.



LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS

A

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ADIL

Agence départementale d'information sur le logement

AGORAH

Agence pour l'observation de La Réunion, l'aménagement et l'habitat

ANSES

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ARIFEL

Association réunionnaise interprofessionnelle fruits et légumes

ARMOS

Association régionale des maîtres d'ouvrage sociaux et aménageurs

ARS

Agence régionale de santé

ATMO Réunion

Association agréée de surveillance de la qualité de l'air à La Réunion

C

CAUE

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

CERBTP

Cellule économique régionale du bâtiment et travaux publics

CEREMA

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CESER

Conseil économique, social et environnemental régional

CIRE OI

Cellule de l'institut de veille sanitaire en région Océan Indien

CGSS

Caisse générale de sécurité sociale

COPIL

Comité de pilotage du PRSE

CNFPT

Centre national de la fonction publique territoriale

D

DAAF

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DEAL

Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DJSCS

Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

DIECCTE

Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

F

FRBTP

Fédération réunionnaise du bâtiment et travaux publics

G

GAB

Groupement des agriculteurs biologiques

GRSE

Groupe régionale santé environnement

I

INCA

Etude individuelle nationale des consommations alimentaires

INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques

IREPS

Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé

IRT

Institut régional du tourisme

L

LCSQA

Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air

O

OLE

Office de l'eau de La Réunion

OMS

Organisation mondiale de la santé

ONF

Office national des forêts

OPCA

Organisme paritaire collecteur agréé

ORD

Observatoire régional des déchets

ORS

Observatoire régional de santé

P

PDLHI

Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

PEIGEO

Plate-forme d'échange de l'information géographique à La Réunion

PER

Profil environnemental de la Réunion

PLOM

Plan logement outre-mer

PLU

Plan local d'urbanisme

PMI

Protection maternelle et infantile

PNSE

Plan national santé environnement

PQAI

Plan d'action qualité air intérieur

PRAANS

Programme alimentation activités nutrition santé

PRPGD

Plan régional de prévention et de gestion des déchets

PRS

Projet régional de santé

PRSE

Projet régional santé environnement

PRSQA

Plan régional de surveillance de la qualité de l'air

Q

QAI

Qualité de l'air intérieur

QUALITROPIC

Pôle de compétitivité Qualitropic

R

RSD

Règlement sanitaire départemental

RTAADOM

Réglementation thermique, acoustique et aération pour les DOM

S

SAR

Schéma d'aménagement régional

SCOT

Schéma de cohérence territoriale

SDAGE

Schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux

SICR

Syndicat de l'importation et du commerce de la Réunion

SREPEN

Société réunionnaise pour l'étude et la protection de l'environnement


U

UNPI

Union nationale de la propriété immobilière



Plan Régional
SANTÉ
ENVIRONNEMENT
PRSE III DE LA RÉUNION 2017-2021

Directeur de la publication : Le préfet de La Réunion
Rédaction : ARS, DEAL de La Réunion, Conseil régional
Photos : Adobe Stock® - Fotolia®
Impression : XOXOXOXO - Papiers issus de forêts gérées durablement - Juin 2019
Réalisation :  **combaou**

